

4- Bilan de la concertation

PRESCRIPTION	18/12/2014
ARRÊT DE PROJET	04/12/2018
APPROBATION	10/09/2019



Par délégation le vice-président en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
P. Pineau

P. Pineau

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p-AU

Date de télétransmission : 12/09/2019
Date de réception en préfecture : 12/09/2019



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p
-AU
Date de télétransmission : 12/09/2019
Date de réception préfecture : 12/09/2019

SOMMAIRE

LE TERRITOIRE	2
AVANT-PROPOS.....	3
LA CONCERTATION DANS LES SCoT	4
LES MODALITÉS DE CONCERTATION DÉFINIES POUR LE SCoT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU THOUARSAIS	6
LES OUTILS MIS EN ŒUVRE	7
LES OUTILS DE CONCERTATION INSCRITS DANS LA DELIBERATION	7
3.1. Affichage de la délibération durant la durée de l'étude	7
3.2. Mise en place sur le site Internet d'une rubrique consacrée au SCoT et d'une adresse mail de contact@thouars-communaute.fr	7
3.3. Parutions d'articles dans la presse et dans le journal d'information de la Communauté de Communes du Thouarsais et relais dans certains journaux municipaux	8
3.4. Information de la population sur les étapes clés du projet de SCoT : exposition évolutive	11
3.5. Organisation d'ateliers thématiques auprès de la population	13
3.6. Participation à certains évènements publics (salon de l'habitat, les Cré'actives à Saint-Varent, le marché de Thouars).....	16
3.7. Travail avec les lycéens pour intégrer leurs besoins.....	18
3.8. Organisation de randonnées SCoT pour découvrir le SCoT et les problématiques du territoire directement sur le terrain.....	19
3.9. Organisation de réunions publiques	21
3.10. Solliciter les associations locales représentatives et les acteurs économiques locaux / Associer les partenaires institutionnels à la démarche.....	23
LES OUTILS DE CONCERTATION COMPLÉMENTAIRES	24
3.11. Le registre de concertation	24
3.12. L'organisation d'une sortie terrain avec les élus	24
3.13. Concertation avec le monde agricole	25
CONCLUSIONS SYNTHETIQUES DU BILAN DE LA CONCERTATION	26
ANNEXES.....	27

Accusé de réception en préfecture 079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p -AU Date de télétransmission : 12/09/2019 Date de réception préfecture : 12/09/2019
--

AVANT-PROPOS

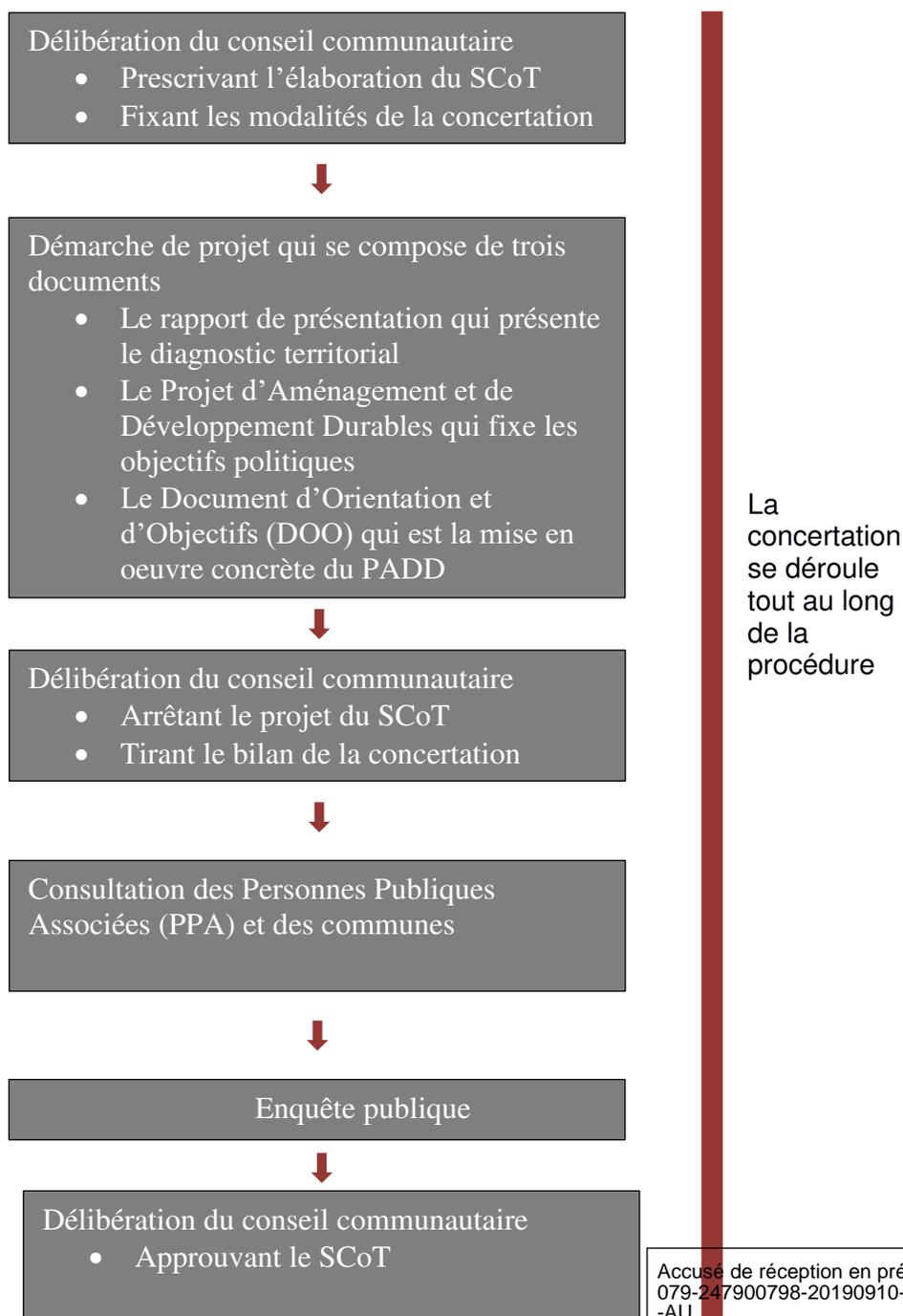
La délibération du 18 février 2014 lance la procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté de Communes du Thouarsais. Cette délibération ainsi que celle du 15 septembre 2015 définissent les modalités de concertation de la population que la collectivité souhaite mettre en œuvre tout au long de l'élaboration du projet de SCoT.

Cette concertation a été réalisée durant toute la procédure par la mise en œuvre de plusieurs outils de concertation qui ont marqué les différentes phases de l'élaboration du SCoT. Afin de construire un projet le plus partagé possible avec l'ensemble des acteurs du territoire, des temps d'échanges et de débats ont été organisés. Cette concertation a été réalisée conjointement avec celle de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et d'études connexes (inventaires des zones humides, Trame Verte et Bleue, Plan Climat Air Energie Territorial, Schéma des mobilités durables etc...).

LA CONCERTATION DANS LES SCOT

L'article L143-1 du code de l'urbanisme indique que « *le Schéma de Cohérence territoriale est élaboré à l'initiative des communes ou de leurs groupements compétents* ».

La procédure d'élaboration du SCoT est la suivante :



Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p
-AU
Date de télétransmission : 12/09/2019
Date de réception préfecture : 12/09/2019

La concertation ne constitue pas une étape mais se déroule tout au long de la procédure. Elle est mise en œuvre par le biais de différents outils (réunions publiques, expositions, ateliers thématiques...).

Deux étapes clés peuvent être néanmoins distinguées :

- Un bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet de SCoT doit être réalisé et délibéré par le conseil communautaire,
- Le projet de SCoT arrêté est soumis à enquête publique, à l'issue de la consultation des Personnes Publiques Associées et des communes.

L'article L143-17 du code de l'urbanisme prévoit que l'établissement public « *prescrit l'élaboration du schéma et précise les objectifs poursuivis **et les modalités de concertation**, conformément à l'article [L. 103-3](#) »*

La concertation émane d'une volonté de transparence et d'implication citoyenne. Elle permet à la population de **débattre, amender et de s'exprimer sur le projet** de SCoT. La concertation constitue un enjeu de démocratie locale, au service de la qualité du projet. Elle a pour objectif de favoriser la discussion, en amont des décisions d'aménagement.

Accusé de réception en préfecture 079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p -AU Date de télétransmission : 12/09/2019 Date de réception préfecture : 12/09/2019
--

LES MODALITÉS DE CONCERTATION DÉFINIES POUR LE SCOT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU THOUARSAIS

Par délibérations du 18 février 2014 et 15 septembre 2015, la Communauté de Communes du Thouarsais a défini les modalités de la concertation de la population qu'elle souhaitait mettre en œuvre tout au long de l'élaboration du projet de SCoT. Ces modalités sont les suivantes :

- Affichage de la délibération durant la durée de l'étude
- Mise en place sur le site Internet de la Communauté de Communes du Thouarsais d'une rubrique consacrée au projet SCoT et d'une adresse mail de contact : scot@thouars-communaute.fr
- Parutions d'articles dans la presse et dans le journal d'information de la Communauté de Communes du Thouarsais et relais dans certains journaux municipaux
- Information de la population sur les étapes clés du projet de SCoT par une exposition évolutive qui change de lieux : mairies, bibliothèques
- Organisation d'ateliers thématiques auprès de la population
- Participation à certains événements publics (salon de l'habitat à Thouars, les Cré'actives à Saint Varent, le marché de Thouars)
- Travail avec les lycéens pour intégrer leurs besoins
- Organisation de randonnées SCoT pour découvrir le projet de SCoT et les problématiques du territoire directement sur le terrain
- Organisation de réunions publiques, lors de l'élaboration du PADD et des orientations du DOO
- Solliciter les associations locales représentatives et les acteurs économiques locaux
- Associer les partenaires institutionnels à la démarche.

Accusé de réception en préfecture 079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p -AU Date de télétransmission : 12/09/2019 Date de réception préfecture : 12/09/2019
--

LES OUTILS MIS EN ŒUVRE

Dans le cadre du respect de la délibération définissant les modalités de concertations, des outils d'information et de concertation ont été mis en œuvre, afin de permettre à l'ensemble de la population d'exprimer ses remarques, observations sur le projet et de prendre connaissance de l'avancement du dossier et des pièces dont il est composé.

LES OUTILS DE CONCERTATION INSCRITS DANS LA DELIBERATION

3.1. Affichage de la délibération durant la durée de l'étude

Les 31 communes et la Communauté de Communes du Thouarsais se sont engagées à afficher pendant la durée de la procédure d'élaboration du SCoT la délibération de lancement du 18 février 2014 et celle du 15 septembre 2015 redéfinissant la concertation du SCoT. Toutes les mairies ont été régulièrement appelées et après vérification, ces deux délibérations étaient toujours bien affichées en mairies.

3.2. Mise en place sur le site Internet d'une rubrique consacrée au SCoT et d'une adresse mail de contact@thouars-communaute.fr

→ QU'EST-CE QUE LE SCoT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un outil au service d'un projet, d'une vision politique qui définit des enjeux et des objectifs pour le territoire et ses habitants.

Le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment les politiques centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement...

Le SCoT doit respecter les principes du développement durable :

- Principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages
- Principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale
- Principe de respect de l'environnement

DIAGNOSTIC → PADD → PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES → DDO → DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS → ARRÊT → APPROBATION

1^{er} SEMESTRE 2019

■ RÉALISÉ
■ À VENIR

Dans le cadre du SCoT, votre avis nous intéresse ! Réfléchissons ensemble aux 20 prochaines années et aux orientations que nous voulons donner à notre territoire. N'hésitez pas à nous contacter pour participer aux moments forts du SCoT, à partir de l'adresse suivante : scot@thouars-communaute.fr

Une adresse scot@thouars-communaute.fr a été créée afin que la population puisse communiquer, échanger avec les services de la maison de l'urbanisme.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p-AU
Date de télétransmission : 12/09/2019
Date de réception préfecture : 12/09/2019

3.3. Parutions d'articles dans la presse et dans le journal d'information de la Communauté de Communes du Thouarsais et relais dans certains journaux municipaux

Parutions dans la presse locale

NR du 2/12/16

18 · 79N
18 ADT thouars

communauté de communes

L'esquisse du territoire de demain

Depuis 2014, le Thouarsais travaille sur deux documents d'urbanisme le Schéma de cohérence territoriale (Scot) et le Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui). « Ce sont les outils d'aménagement du territoire. Ils traduisent dans les documents d'urbanisme le projet de territoire, indique Patrice Pineau, vice-président responsable de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Le Scot définit les grandes orientations, la vision globale. Le Plui, plus précis, va jusqu'à la parcelle. »

Ce diagnostic de territoire a défini quatre axes de travail : le logement et l'équipement, l'économie, la mobilité et l'environnement. Les projets d'aménagement et de développement durable seront débattus lors des conseils communautaires de janvier pour le Scot et de mars pour le Plui.

« Nous avons essayé d'avoir la plus grande concertation possible sur le territoire avec les élus », poursuit Patrice Pineau. Trois grands volets ont été déterminés : garantir les besoins

de la population de manière équilibrée et solidaire, affirmer et confirmer le développement économique du Thouarsais et préserver le cadre de vie.

« Par exemple, nous parions sur un développement démographique de +0,2% d'habitant par an, pointe Patrice Pineau. Nous devons construire tout en freinant l'étalement urbain. » En coulisses, c'est un travail d'équilibriste entre la préservation et le développement qui se prépare.

Les agents du Thouarsais ont été au Salon de l'habitat et aux Créatives à Saint-Varent. Après une réunion publique, hier soir, ils sont ce vendredi sur le marché. « Pour les habitants, c'est leur territoire, leur quotidien de demain, souligne Coralie Malidin, chargée mission Scot et Plui. Nous voulons recueillir leur avis, avant l'enquête publique. »

Pour Guy Davy, directeur de la maison de l'Urbanisme : « Il faut que la population s'en empare, pour lui faire toucher du doigt ce qui la concerne. »

Une consultation est également en ligne sur le site de la communauté de communes. Scot et Plui ne seront pas en vigueur avant 2019.

M.M.



Guy Davy, directeur de la Maison de l'urbanisme, Coralie Malidin, chargée de mission Scot et Plui et Patrice Pineau, vice-président à l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

••• Où construire des pavillons ?

Dans un minuscule rapport qui établit le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), Guy Davy (responsable de l'urbanisme) a tracé les orientations pour les années à venir. Un exercice obligatoire avant la validation

du schéma d'orientation territoriale (Scot). Trois axes : répondre aux besoins de la population de façon équilibrée et solidaire, soutenir le développement économique local et innovant, préserver et valoriser le cadre de vie. Der-

rière ces mots, des réalités. Pour éviter de consommer des terres agricoles, les constructions devront plutôt se loger dans les « dents creuses » ou les surfaces non agricoles. « C'est dommage d'exiger ça des communes rurales alors que ce

ont les métropoles qui dévorent les terres agricoles », s'indigne Jean Giret, Emmanuel Charré s'est félicité du choix sur l'implantation du futur cinéma : « Je suis heureux qu'on l'ait conservé en ville en évitant de le placer à l'extérieur. »

NR du 12/01/2017

Parutions dans Territoire – Magazine de la Communauté de Communes du Thouarsais

- Décembre 2016 : Le SCoT et le PLUi du Thouarsais – Objectifs 2020

The screenshot shows a web browser window with the URL https://www.thouars-communaute.fr/Fichiers/Magazines TERRITOIRE/Magazine_Territoire_n_1.pdf. The article title is "Le SCoT et le PLUi du Thouarsais : objectif 2020!". The main text discusses the development of the Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) and the Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) for the Thouarsais region, aiming for approval by 2020. It mentions a public consultation process and an information session held in December 2016. A sidebar on the right contains an "INFO" section with contact details for further information.

Le SCoT et le PLUi du Thouarsais : objectif 2020 !

Depuis 2014, la Communauté de Communes du Thouarsais élabore son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), visant à organiser le territoire en garantissant son développement et sa préservation pour les 20 prochaines années. En découlera son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), qui lui déterminera les règles d'urbanisme à 10 ans. Il est prévu une approbation de ces documents en 2019-2020. Durant toutes les étapes d'élaboration, vous êtes invités à participer de l'aménagement de votre territoire !

Le diagnostic territorial et urbain est en ligne !

Avant de définir les orientations et les objectifs à atteindre en matière d'aménagement du territoire, la CCT a réalisé le diagnostic

urbain et territorial du SCoT. Il s'agit de l'état des lieux du territoire notamment en matière d'habitat, d'économie, d'environnement, de mobilités ou encore d'équipements. Vous pouvez le consulter en ligne sur www.thouars-communaute.fr, rubrique « vivre sur le territoire » et « urbanisme et habitat », dans votre mairie et à la maison de l'urbanisme à Thouars. L'état initial de l'environnement, sera consultable très prochainement.

Cap sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement permettent à la collectivité de définir les orientations d'aménagement qui constitueront le Projet d'Aménagement

du PLUi.

L'aménagement de votre territoire : on en parle avec vous

Les Cre'actives à Saint-Varent et le Salon de l'Habitat à Thouars en septembre ont été l'occasion pour la Communauté de Communes d'échanger avec les habitants du Thouarsais. Un jeu de l'oie géant revisité par les étudiants d'Agrocampus d'Angers, sur la thématique de la préservation du bocage, était à la disposition du public. Ce temps de jeu a permis un échange sur cette problématique et sur l'aménagement du territoire de notre collectivité.

La réunion publique organisée le 1^{er} décembre 2016 à Thouars a eu pour but de présenter le diagnostic du territoire et d'échanger avec la population sur les enjeux du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Un temps d'information et d'échange a eu lieu également lors du marché de Thouars le 2 décembre 2016.

INFO

Pour vous informer sur l'élaboration du SCoT et du PLUi du Thouarsais ou connaître les futures rencontres, vous pouvez consulter notre site internet www.thouars-communaute.fr rubrique « vivre sur le territoire » et « urbanisme et habitat » et nous écrire : scot@thouars-communaute.fr ou plui@thouars-communaute.fr.

- Novembre 2017 : Participez à l'élaboration du SCoT.

The screenshot shows a web browser window with the URL https://www.thouars-communaute.fr/Fichiers/Magazines TERRITOIRE/Magazine_Territoire_n_4.pdf. The article title is "Participez à l'élaboration du SCoT". The main text explains the purpose of the Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) and invites citizens to participate in the consultation process. It lists key questions for the consultation and provides contact information for the community.

Participez à l'élaboration du SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme qui a pour but de planifier l'aménagement du Thouarsais durant les 20 prochaines années et de répondre aux questions qui nous concernent tous :

- où et comment se loger ?
- où et comment installer les activités économiques ?
- où et comment protéger les espaces naturels ?
- comment préserver et valoriser le cadre de vie ?
- comment se déplacer ?

Engagée dans cette démarche en 2014, la collectivité, après une première phase de diagnostic, construit actuellement le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, cœur du document qui fixe les grandes orientations du SCoT, avec

la contribution des acteurs locaux et des habitants.

C'est dans ce cadre qu'une exposition circulera jusqu'au 4 mai 2018 dans les communes du territoire, aux jours et heures d'ouverture des mairies.

INFO

Retrouvez les documents d'urbanisme en cours d'élaboration :
 → www.thouars-communaute.fr
 → en consultation dans votre mairie
 → à la Maison de l'Urbanisme de la Communauté de Communes.
 05 49 66 68 69
scot@thouars-communaute.fr
plui@thouars-communaute.fr

Accusé de réception en préfecture
 079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p-AU
 Date de télétransmission : 12/09/2019
 Date de réception préfecture : 12/09/2019

Parutions dans les journaux municipaux

- *Feuille d'information périodique de la mairie de Oiron distribuée par les conseillers municipaux en 2015*



OIRON – infos N° 6

Feuille d'information périodique de la Mairie de Oiron

Mairie de Oiron, 3, place René Cassin 79100 OIRON - Tel : 05 49 96 51 26 - Fax : 05 49 96 55 05
Adresse Email : mairie.oiron@wanadoo.fr - site internet : <http://www.oiron.eu/>
Secrétariat ouvert du mardi au vendredi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h

Consultations du public :

AVAP :

Le règlement de l'AVAP portant sur les villages de Oiron et Leugny a été adopté par la commission (CLAVAP) et présenté au Conseil Municipal de Oiron.

D'ici la fin de l'année, la procédure va suivre son cours :

- adoption en Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Thouarsais,
- examen en Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS)
- approbation par les autorités représentant l'Etat.

Dans ce processus interviendra une enquête publique officielle dont vous serez informés en temps utile et à laquelle vous serez invités à participer.

Cependant, le règlement est d'ores et déjà consultable par le public qui peut faire part de ses remarques sur un registre spécial tenu à votre disposition à la mairie de Oiron ou à la Maison de l'Urbanisme à Thouars.

Par ailleurs, une réunion publique de présentation de ce dossier est organisée le :

mercredi 24 juin à 20 h à la Salle de la Halle.

Nous vous invitons à y participer nombreux

SCOT et PLUI :

Les travaux pour la mise en place à l'échelon communautaire du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ont débuté.

Pour en savoir plus, un dossier de concertation est à votre disposition à la mairie de Oiron.

Mise en sécurité du bourg de Oiron :

Depuis quelques semaines, un certain nombre de dispositifs ont été mis en place rue de la Grillère.

L'objectif n'est en aucun cas de gêner l'activité économique de la commune, mais bien d'améliorer la sécurité à la fois des véhicules par la diminution de la vitesse (déjà sensible), mais aussi des piétons par l'étude de la faisabilité ultérieure d'un cheminement sécurisé sur l'un des côtés de la rue.

Ce dernier point est particulièrement à l'intention des enfants et des familles qui se rendent à l'école, ainsi que des personnes à mobilité réduite.

Rappelons à ce sujet que nos accès publics devraient être aux normes depuis le 1^{er} janvier 2015. Bien entendu, comme pour nombre de nos villes et villages, on est encore loin du compte sur notre commune. Des délais sont accordés mais nous devons faire progresser ce dossier.

Pour que ce dispositif (expérimental) ait un sens, il est nécessaire de le laisser en place pendant une durée suffisamment longue, couvrant diverses époques de l'année.

Nous comprenons aisément que, dans un premier temps, ces travaux puissent être ressentis comme une gêne pour certains d'entre nous, mais c'est ensemble et par la coopération de tous que nous parviendrons à un résultat.

Nous vous rappelons que ce thème a déjà été abordé lors de la réunion publique qui s'est tenue dernièrement à la salle de la Halle.

Un cahier a été mis à votre disposition à la mairie avec un plan sur lequel vous pourrez faire état de vos remarques ou propositions qui seront les bienvenues.

Fêtes et animations

Cette année encore, c'est un été riche en animations diverses qui s'annonce sur notre commune, dans les domaines aussi bien festifs que culturels.

Accusé de réception en préfecture 079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p -AU Date de télétransmission : 12/09/2019 Date de réception préfecture : 12/09/2019
--

- **Bulletin municipal de Saint-Léger-de-Montbrun annuel n°33 – Année 2017**
Parution en décembre 2017

SCOT/PLUI

Engagée depuis 2015, dans l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale et du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur l'intégralité de son territoire, la Communauté de communes du thouarsais organise **une exposition à ce sujet dans notre commune du 16 au 29 avril 2018 aux horaires d'ouverture de la mairie.**

Ces deux documents d'urbanisme seront approuvés à l'horizon 2019/2020. Durant toute l'élaboration, la population est invitée à donner son avis et ses idées sur le devenir du territoire.

Le SCOT donne les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années : le nombre de logements à prévoir ? les futures zones d'activité ? les espaces naturels à préserver, voire restaurer. Quant au PLUI, pour les 10 prochaines années, il prévoit à la parcelle l'usage du sol. Un zonage et un règlement seront élaborés en fonction. Les parcelles pourront être dédiées à l'habitat, à l'économie, à l'agriculture ou encore aux espaces naturels.

Cette exposition est l'opportunité de :

- Prendre connaissance de l'avancée des documents d'urbanisme
- Participer en donnant votre avis sur le devenir de votre territoire !

3.4. Information de la population sur les étapes clés du projet de SCoT : exposition évolutive

Une exposition évolutive a été mise à disposition du public et a circulé de mairies en mairies du 4 septembre 2017 au 4 mai 2018 aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que dans les bibliothèques de Saint-Varent et de Thouars. Cette exposition était aussi disponible sur le site Internet de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Le public a aussi pu voir cette exposition en septembre 2017, lors de la fête des reliques à Saint-Jouin-de-Marnes, aux Cré'actives à Saint Varent et au salon de l'Habitat à Thouars.

Cette exposition comportait 5 panneaux (cf annexe 1).

Accusé de réception en préfecture 079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p -AU Date de télétransmission : 12/09/2019 Date de réception préfecture : 12/09/2019
--

COMMENT PARTICIPER À L'ÉLABORATION DU SCoT ?

Pour faire connaître le SCoT et associer les habitants à sa réalisation, la Communauté de Communes a réalisé une exposition qui circulera dans les communes du territoire selon le calendrier présenté ci-dessous aux jours et heures d'ouverture des mairies.

EXPOSITION 2017-2018 LE SCoT & LE PLU DU THOUARSAIS

Les 9, 10/09/2017 → FÊTES DES RELIQUES - ST-JOUIN DE MARNES
Du 4 au 17/09/2017 → TAIZE-MAULAIS
Les 15,16,17/09/2017 → LES CRÉ'ACTIVES - ST-VARENT
Du 18 au 1/10/2017 → PAS-DE-JEU
Les 22,23,24/09/2017 → SALON DE L'HABITAT - THOUARS
Du 25/09 au 8/10/2017 → ARGENTON-L'EGLISE
Du 2 au 15/10/2017 → BRIE
Du 9 au 22/10/2017 → BOUILLE-LORETZ
Du 16 au 29/10/2017 → SAINT-JOUIN DE MARNES
Du 23/10 au 5/11/2017 → VAL EN VIGNES
Du 30/10 au 12/11/2017 → MARNES
Du 6 au 19/11/2017 → MAUZE-THOUARSAIS
Du 13 au 26/11/2017 → SAINT GENEROUX
Du 20/11/2017 au 3/12/2017 → SAINT VERGE
Du 27/11 au 10/12/2017 → COULONGES-THOUARSAIS
Du 4/12 au 17/12/2017 → LOUZY
Du 11 au 24/12/2017 → LUCHE-THOUARSAIS
Du 18 au 31/12/2017 → MISSE
Du 26/12/2017 au 7/01/2018 → STE-GEMME
Du 2/01 au 14/01/2018 → ST-JACQUES DE THOUARS
Du 8 au 21/01/2018 → PIERREFITTE
Du 15 au 28/01/2018 → ST-JEAN DE THOUARS
Du 22/01 au 4/02/2018 → GLENAY
Du 29/01 au 11/02/2018 → THOUARS

Du 5 au 18/02/2018 → LUZAY
Du 12 au 25/02/2018 → SAINTE RADEGONDE
Du 19/02 au 4/03/2018 → BRION PRES THOUARS
Du 26/02 au 11/03/2018 → OIRON
Du 5 au 18/03/2018 → SAINT-CYR LA LANDE
Du 12 au 25/03/2018 → SAINT-VARENT
Du 19/03 au 1/04/2018 → TOURTENAY
Du 2 au 15/04/2018 → SAINT-MARTIN DE MACON
Du 26/03 au 8/04/2018 → BIBLIOTHEQUE SAINT-VARENT
Du 9 au 22/04/2018 → ST-MARTIN DE SANZAY
Du 16 au 29/04/2018 → SAINT-LEGER DE MONTBRUN
Du 23/04 au 4/05/2018 → MEDIATHEQUE THOUARS



Cette exposition était accompagnée des plaquettes de présentation du SCoT et d'un cahier de concertation mis à disposition du public.

Les remarques suivantes ont été déposées :

- Bonne retranscription du label TEPCV dans les objectifs des documents d'urbanisme en cours d'élaboration.
- Dans le cadre des recensements de projets d'infrastructures se rapprocher des développeurs et porteurs de projets pour bien appréhender les enjeux liés à chaque projet.
- Le document doit fixer des objectifs plancher en termes de développement des énergies renouvelables.
- Mettre en place des ateliers de concertation intégrant habitants, élus, associations et professionnels de l'éolien et des énergies renouvelables dans le cadre du schéma éolien et du SCoT.
- Un habitant souligne que son avis importe peu.
- La présentation des pôles n'indique pas l'influence du pôle relais. Bressuire a-t-elle plus d'influence sur Glenay et Pierrefitte que Saint Varent ?

Remarques déposées lors du salon de l'Habitat (Thouars) et des Cré'actives (Saint Varent)

- Il manque un skate parc à Saint Varent ou à Pierrefitte (enfant de 9 ans).

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p
-AU
Date de télétransmission : 12/09/2019
Date de réception préfecture : 12/09/2019

- Il y a trop d'éolien dans le thouarsais.
- Souhait d'avoir une application pour connaître les activités dans le Thouarsais (vide grenier, concerts, animations).
- Souhait d'avoir un café qui vend des glaces, des gaufres sur la place du marché, pas un restaurant.

Cette exposition a été complétée par 4 panneaux qui ont été mis sur le site Internet de la Communauté de Communes du Thouarsais et présentés en septembre 2018 aux Cré'actives à Saint Varent et au salon de l'habitat à Thouars (Cf. annexe 2).

3.5. Organisation d'ateliers thématiques auprès de la population

Le 9 avril 2018, un atelier participatif « plan paysage & énergie, contribution thématique au SCoT et au PLUi » a été organisé.

TON TERRITOIRE

PLAN PAYSAGE

LUNDI 9 AVRIL

**Atelier participatif :
PLAN PAYSAGE & ÉNERGIE**
Contribution thématique au SCoT/PLUi

de 18h à 20h30
Centre Prométhée, 21 av. Victor Hugo
THOUARS

**Le Thouarsais,
quels paysages pour demain ?**

**GRATUIT
SUR INSCRIPTION**
scot@thouars-communaute.fr
plui@thouars-communaute.fr

RENSEIGNEMENTS
Maison de l'urbanisme
21 av. Victor Hugo
79100 THOUARS
05 49 66 68 69

THOUARSAIS

En partenariat avec

Paysages de l'apnée-pétrole Collectif



Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p
-AU
Date de télétransmission : 12/09/2019
Date de réception préfecture : 12/09/2019

Une cinquantaine de personnes étaient présentes. Les principes généraux de l'atelier étaient les suivants :

- Choix collégial des contours d'une stratégie paysagère et émergence d'une dizaine d'actions prioritaires.
- Faire émerger des participants des intentions et actions prioritaires ou fortes.
- Dégager des actions ou objectifs les plus concrets possibles, pour garantir leur mise en œuvre.

Le compte-rendu de cet atelier est disponible à l'annexe n°3.

Le 14 mai 2018, un atelier thématique autour de la mobilité a été organisé.

Dans le cadre de la concertation du SCoT et du PLUi, la Communauté de Communes du Thouarsais a organisé un atelier thématique : mobilité durable. Au cours d'une soirée ludique les habitants ont pu imaginer les déplacements de demain. Ce travail participe au schéma directeur des mobilités durables qui sera intégré au Plan Climat-Air-Énergie territorial (PCAET) en cours d'élaboration et pris en compte par les documents d'urbanisme (SCoT/PLUi).

La Communauté de Communes du Thouarsais s'est engagée à devenir un Territoire à Energie Positive à l'horizon 2050. La réalisation de cet objectif passe par la réduction des consommations énergétiques liées aux déplacements et au développement d'une mobilité plus durable.

Cette soirée avait pour objectif de permettre aux habitants et aux acteurs locaux de réfléchir ensemble aux moyens de mettre en place pour développer une mobilité plus durable pour demain. Grâce à des cas concrets, les participants, répartis en groupe, ont pu imaginer les modes de transport les plus appropriés pour chaque déplacement.

Accusé de réception en préfecture 079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p -AU Date de télétransmission : 12/09/2019 Date de réception préfecture : 12/09/2019
--

Mobilité durable : ça bouge

Dans le cadre de la concertation du SCoT et du PLUi, la communauté de communes du Thouarsais a organisé lundi soir un atelier thématique autour de la mobilité durable.

Guillaume RAINEAU
redact.thouars@coirrier-ouest.com

Les grandes métropoles n'ont pas l'apanage de la mobilité durable. Des territoires plus ruraux se démentent pour trouver des solutions respectueuses de l'environnement et/ou positives pour la santé et le cadre de vie. Ils n'ont pas l'intention de bannir la voiture - des professionnels ou des citoyens en ont besoin au quotidien - mais réfléchissent à la possibilité d'en réduire le poids et l'impact.

« Le maintien du train, essentiel au territoire »

Le Thouarsais se situe dans cette optique. Dans ce secteur où on ne badine pas avec les énergies renouvelables et où on s'appuie sur le Plan climat air énergie territorial pour améliorer les choses, des actions et des dispositifs concrets ont déjà vu le jour, comme le Commibus, Tvélos ou l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques...

La communauté de communes du Thouarsais prépare également un Schéma directeur des mobilités durables, qui sera présenté le 24 mai. Les remarques et les desiderata de la vingtaine de personnes qui ont participé, lundi, à l'atelier ludique mis en place par la CCT autour de la mobilité durable pourront l'alimenter.

« Leurs principales propositions sont le maintien du train, essentiel au territoire ; le développement du vélo avec la sécurisation de portions de routes et l'éclairage de certaines zones ; l'amélioration et le développement du covoiturage entre salariés et pour aller à des activités scolaires et extra-scolaires ; la nécessité qu'il y ait une meilleure communication »



Thouars, centre Prométhée, lundi soir. Chaque participant a analysé deux profils différents.

souligne la chargée de mission Marie Sourisseau.

Les participants ont bien joué le jeu, lundi. « L'objectif de l'atelier est de permettre aux habitants, élus et acteurs locaux de réfléchir ensemble aux moyens à mettre en place pour développer une mobilité plus durable pour demain ».

Répartis dans trois groupes, ils ont analysé les contraintes de déplacement

chez un médecin ou à la garde d'enfants de trois profils du territoire thouarsais sur une semaine : un couple de quadras avec deux enfants résidant à Sainte-Gemme, lui travaillant à Bressuire et elle à Angers ; un jeune homme de 22 ans habitant à Sainte-Radegonde venant de finir son apprentissage, à la recherche d'un emploi, disposant du permis mais pas de voiture ; une septuagé-

momentanément.

Grâce à des cartes de couleurs, ils ont esquissé quelques solutions... autour du covoiturage ou des transports en commun.

24 %
DE LA CONSOMMATION

CO du 16/05/2018

3.6. Participation à certains évènements publics (salon de l'habitat, les Cré'actives à Saint-Varent, le marché de Thouars)

La maison de l'Urbanisme participe tous les ans en septembre au salon de l'Habitat à Thouars (2016, 2017, 2018) et aux Cré'actives (2016, 2017, 2018) à Saint-Varent.



En 2016, lors des Cré'actives à Saint-Varent, un jeu de l'oie a permis au public de découvrir les enjeux liés à la biodiversité et au paysage.

Lors du salon de l'habitat de 2017, l'exposition du SCoT et du PLUi a été présentée au public.



Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p
-AU
Date de télétransmission : 12/09/2019
Date de réception préfecture : 12/09/2019

En 2016, la maison de l'urbanisme a aussi été à la rencontre des habitants du Thouarsais sur le marché de Thouars un vendredi matin afin de recueillir leur avis sur le territoire de demain.

L'avenir du territoire présenté

12/12/2016 05:34

Pour le grand public, les expressions « plan local d'urbanisme intercommunal » (Plui) et « schéma de cohérence territorial » (Sct) ne sont pas encore bien intégrées. En revanche, l'expression déjà ancienne de « Plan d'occupation des sols » parle à beaucoup plus de monde.

Ces projets qui, pour le Thouarsais, dessinent le territoire de demain sont consultables et éventuellement contestables. A condition d'en être informé. Une campagne de diffusion a ainsi eu lieu récemment sur le marché de Thouars.

Une fois adoptées les grandes lignes, les choses seront définies pour les dix ou vingt prochaines années.

Il n'est pas trop tard pour s'informer, réagir et faire des propositions en s'adressant à la maison de l'urbanisme au centre Prométhée ou sur plui@thouars-communaute.fr



Les chalandis ont été accueillis et informés par un comité souriant, dont Patrice Pineau.

3.7. Travail avec les lycéens pour intégrer leurs besoins

Dans le cadre de la concertation du Schéma de Cohérence Territoriale, la Communauté de Communes du Thouarsais a défini des modalités de concertation. Dans ces modalités sont identifiés des travaux avec les élèves du Lycée Jean Moulin. Ce public cible est l'avenir de notre territoire. Un questionnaire a été élaboré pour leur permettre de s'exprimer sur leur territoire. L'intérêt est de les questionner sur une vision intéressante à long terme. La première catégorie de questions (questions personnelles) sert à se concentrer sur le point de vue des jeunes sans que l'on y retrouve un avis dû à une situation socioprofessionnelle particulière. La question de l'âge permet de déterminer les besoins qui peuvent être sensiblement différents dans les années de lycées.

Par la suite le questionnaire s'inscrit dans une échelle de temps en questionnant les intéressés sur leurs besoins actuels, puis futurs. L'accent est mis notamment sur la mobilité et les activités possibles dans le thouarsais. Une dernière question est là pour réunir toutes les remarques et questions particulières que pourraient se poser les interrogés.

41 questionnaires ont été réceptionnés suite à leur distribution dans 2 classes : une classe de 1^{ère} L et une classe de terminale ES.

Le bilan de cette concertation se trouve en annexe 4.

3.8. Organisation de randonnées SCoT pour découvrir le SCoT et les problématiques du territoire directement sur le terrain

Le 2 juillet 2017, la Communauté de Communes du Thouarsais a invité la population à participer à une promenade animée à Saint-Varent afin d'échanger sur le paysage.

Susciter et partager des réactions sur le paysage : c'était l'objectif de la balade « Trace ton paysage », proposée le long d'un itinéraire de trois kilomètres, sur la commune de Saint-Varent en partenariat avec le Centre Socioculturel et la Mairie.

Guidée par l'architecte urbaniste Franck Buffeteau, cette rencontre était ouverte à tous et a permis de partager et réfléchir sur le devenir du territoire à travers des installations artistiques de Vanessa Jousseau, tout spécialement installées pour l'évènement. Au fil de la marche, les participants ont pu échanger sur l'habitat, l'économie, l'environnement, ou encore l'énergie à travers l'angle du paysage et exprimer leur ressenti sous des formes surprises.



Une vingtaine de personnes ont participé à cette promenade animée de 3 km qui était organisée dans le cadre de l'élaboration du SCoT de demain.

A travers des installations artistiques, les participants ont pu échanger sur l'habitat, l'économie, l'environnement ou encore l'énergie à travers l'angle du paysage.



saint-varent

La commune dans l'œil d'un architecte

Une vingtaine de personnes dont une dizaine d'élus de Saint-Varent ont participé à la promenade « Trace ton chemin » organisée par la Communauté de communes du Thouarsais dans le cadre de l'élaboration du SCoT et du PLU*.

L'architecte Franck Buffeteau a guidé les randonneurs dans la commune pour une découverte du territoire sous un autre œil. A l'aide de cadres de différentes tailles, chacun a vu différents points de vue comme le long de la Plaine des moulins. Certains ont focalisé leur œil sur les champs, les arbres, une ferme, des poteaux électriques, la forêt, jusqu'à l'antenne radio de la Butte. Force est de constater que l'agriculture fait partie du paysage et qu'elle le modifie. Les silos ont un impact fort, pas

forcément au goût de tous, mais pour les dissimuler, la végétalisation peut être une solution.

La zone artisanale et commerciale du Seillereau marque l'entrée du bourg. Comme l'a expliqué l'architecte, « cette entrée est la première image que l'on garde en mémoire. Là encore, une harmonisation s'imposerait ».

L'industrie est présente dans la commune. Au niveau du lotissement, la vue est ouverte sur la plaine et la forêt.

Les aménagements d'habitants poussent les autres à améliorer jardin et terrasse. Et c'est fort agréable pour l'œil.

En descendant vers Conque-nuche et le Thouet, chacun a pu constater qu'il est un atout à mettre en valeur. Se pose le problème des propriétés privées et de leur accès, parfois

difficile. Les friches industrielles comme l'ancienne laiterie pose problème, gâchent la vue mais elles font partie de l'histoire du territoire. Reste à trouver comment les réutiliser, les transformer et le coût intervient forcément dans la réflexion.

En remontant vers le centre bourg et la rue de la préfecture, Jean-Paul Roy, adjoint à la voirie, a expliqué l'histoire de cette rue, où il n'y a jamais eu de préfecture et dont la toponymie a varié au fil du temps. Finalement, cette randonnée a permis à chacun de poser un regard différent, personnel, sur sa ville. Et d'entamer une réflexion, basée sur le passé, pour l'avenir.

* Schéma de cohérence territoriale et Plan local d'urbanisme intercommunal.



A travers un cadre plus ou moins grand, chacun a posé son regard sur la commune.



Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p
-AU
Date de télétransmission : 12/09/2019
Date de réception préfecture : 12/09/2019

Le 16 juin 2018, la population s'est vue proposer une balade animée autour du vignoble Thouarsais à Bouillé-Loretz.

15 personnes ont participé à cette balade de 5 km animée par Franck Buffeteau et Vanessa JOUSSEAU. Les différents observatoires mis en place le long de la randonnée ont permis aux participants de s'interroger :

- Sur la structure et l'architecture du bourg, influencées par l'activité agricole,
- Sur la toponymie des rues d'un lotissement,
- Sur les modes de clôtures de son chez-soi et de la façon dont cela modèle l'espace commun,
- Sur les différentes façons dont on réhabilite, dont on transforme le patrimoine,
- Sur les contrastes entre le bâti ancien et le pavillonnaire, entre le paysage-usage et le paysage-ornemental.

TON TERRITOIRE | SCoT / PLUJ

BALADE ANIMÉE

SAMEDI 16 JUIN

“Découvrir le paysage du VIGNOBLE THOUARSAIS”

à BOUILLÉ-LORETZ

Accueil à 9h - Départ à 9h30
Rendez-vous sur le parvis de l'Église

Promenade de 5 km avec
F. Buffeteau Architecte/Urbaniste
et V. Jousseau Scénographe
Cette promenade sera l'occasion
de découvrir le paysage viticole
du Thouarsais. Vos réflexions
participent à l'élaboration des
documents d'urbanisme (SCoT/PLUJ)

GRATUIT
SUR INSCRIPTION
scot@thouars-communauté.fr
pluj@thouars-communauté.fr

RENSEIGNEMENTS
Maison de l'urbanisme
21 av. Victor Hugo
79 100 THOUARSAIS
05 49 66 68 69

Payennes de l'épave pétrole
THOUARSAIS



3.9. Organisation de réunions publiques

Trois réunions publiques ont fait l'objet de débats, questions/réponses.

L'ensemble de la prise en compte des questions figure au sein des comptes rendus annexés au présent bilan de la concertation.

1^{ère} réunion publique : le jeudi 1^{er} décembre 2016

25 personnes étaient présentes à la réunion qui s'est tenue aux écuries du château à Thouars (salle de l'auditorium).

Cette réunion publique avait pour objet la présentation du diagnostic du territoire et d'échanger autour des propositions d'orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Les échanges ayant eu lieu lors de cette réunion ont porté principalement sur l'organisation territoriale, le développement économique, la ligne ferroviaire, internet, le cadre de vie et l'imperméabilisation des sols.
(Cf. annexe 5).



2^{ème} réunion publique : le 27 juin 2018



NR du 22/6/18.



L'objet de cette réunion était de présenter les axes principaux du PADD et leur traduction dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), ainsi que le calendrier de mise en œuvre. **(Cf. annexe 6).**

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p
-AU
Date de télétransmission : 12/09/2019
Date de réception préfecture : 12/09/2019

3^{ème} réunion publique Trame Verte et Bleue (TVB) : le 12 juillet 2018

La Communauté de Commune du Thouarsais affirme son ambition de protéger son patrimoine naturel et paysager et d'inscrire les continuités écologiques dans sa stratégie territoriale (notamment au travers du SCoT et du PLUi) afin de concilier préservation de la biodiversité et développement urbain :

- En prenant en compte les enjeux régionaux identifiés dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique et en les précisant au niveau local ;
- En s'intéressant aux enjeux des continuités propres au territoire concerné, ainsi qu'à ceux des territoires adjacents.

Dans cette optique elle a mené une réflexion sur la « Trame Verte et Bleue » du Territoire accompagné par le bureau d'études Biotope permettant notamment :

- D'améliorer le niveau de connaissance sur l'état du réseau écologique, d'identifier les enjeux de maintien et de rétablissement des corridors écologiques et réservoirs de biodiversité.
- D'identifier les perspectives du développement urbain pouvant impacter le réseau écologique.
- De préciser des modes privilégiés d'intervention et de gestion contribuant au maintien des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques identifiés.

Pour mieux saisir cet outil, appréhender les enjeux qu'elle soulève et comprendre ses conséquences sur le quotidien de chacun, la Communauté de Communes du Thouarsais a organisé une réunion publique le 12 juillet 2018 à 18h aux écuries du château salle de l'Auditorium afin de faire découvrir la « Trame Verte et Bleue » à la population.



Le compte-rendu de cette réunion publique est disponible en annexe n°7.

3.10. Solliciter les associations locales représentatives et les acteurs économiques locaux / Associer les partenaires institutionnels à la démarche.

De nombreux comités thématiques ont eu lieu auxquels étaient associés les acteurs locaux ainsi que les partenaires institutionnels afin d'échanger en amont sur les souhaits et attentes de chacun.

Comités thématiques « Habitat » : Habitat / Démographie / Social / Architecture / Qualité des espaces urbains

À ces comités ont été invités, entre autres : l'Agence Départementale pour l'information sur le Logement, les bailleurs sociaux, les agences immobilières, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), la Direction Départementale des Territoires (DDT) ...

Lors du comité thématique Habitat du 6/10/2016, il s'agissait de définir les orientations du PADD. Quant à celui du 13/03/2017, il concernait le DOO. Les sujets suivants ont été abordés :

- La construction des logements.
- La densité, les formes urbaines et le renouvellement urbain.
- Le logement social.
- L'intégration de l'énergie dans l'habitat.

Comités thématiques « Eco / Tourisme » : Agriculture / Economie / Commerce / Tourisme

À ces comités thématiques ont été invités, entre autres : la chambre de commerce et d'industrie (CCI), la chambre des métiers et de l'artisanat (CMA), la chambre d'agriculture, le CIVAM, l'union des commerçants, la CAPEB des Deux-Sèvres, l'office du tourisme...

Lors du comité thématique « Eco / Tourisme » du 3/10/2016, il s'agissait de définir les orientations du PADD. Quant à celui du 20/03/2017, il concernait le DOO. Elus et acteurs locaux devaient répondre aux questions suivantes :

- Quel avenir économique pour notre territoire ?
- Quelles futures zones sur notre territoire ?
- Quelle stratégie commerciale ?
- Quel développement agricole ?
- Quel développement touristique ?

Comités thématiques « Environnement » : Environnement / Trame verte et bleue / Assainissement / Energies renouvelables / Lutte contre le changement climatique / Espaces paysagers.

A ces comités ont été invités, entre autres : les SEVT, le SVL, la DREAL, Bocage Pays Branché, les associations de pêcheurs, chasseurs, d'éoliennes, de randonneurs...

Accusé de réception en préfecture 079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p -AU Date de télétransmission : 12/09/2019 Date de réception préfecture : 12/09/2019
--

Lors du comité thématique « Environnement » du 27/10/2016, il s'agissait de définir les orientations du PADD. Quant à celui du 7/06/2017, il concernait le DOO. Elus et acteurs locaux devaient répondre aux questions suivantes :

- Comment préserver la biodiversité et le bon fonctionnement écologique du territoire ?
- Comment être le territoire de référence en matière d'énergie positive, de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique ?
- Comment protéger et valoriser nos ressources ?
- Comment éviter l'exposition aux risques et nuisances ?

LES OUTILS DE CONCERTATION COMPLÉMENTAIRES

3.11. Le registre de concertation

Un registre de concertation a été déposé dès le début de la procédure du SCoT dans chaque mairie de la Communauté de communes du Thouarsais ainsi qu'à la Communauté de Communes du Thouarsais (hôtel des communes et maison de l'urbanisme). Ce registre permet aux habitants et autres acteurs du territoire d'y écrire leurs remarques, avis ou demandes.

Toute demande inscrite sur ces registres devait être envoyée à la Communauté de Communes du Thouarsais afin d'en tenir compte. Avant l'arrêt du projet de SCoT, un bilan est réalisé : aucune remarque n'a été inscrite sur les registres des 31 mairies et sur ceux de l'hôtel des communes et de la maison de l'urbanisme. Par ailleurs, aucun courrier n'a été reçu concernant le SCoT.

3.12. L'organisation d'une sortie terrain avec les élus



En juillet 2016, une traversée en bus du territoire par les élus accompagnés par le collectif Paysages de l'après-pétrole (PAP) a eu lieu.

Cette traversée a permis à chaque élu de présenter rapidement sa commune, ses spécificités et ses problématiques.

Le paysage, fil rouge de cette journée, a permis d'aborder à la fois les thématiques du cadre de vie, de l'environnement, de l'habitat, de l'économie, de l'énergie, en lien direct avec le SCoT du Thouarsais en cours d'élaboration.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p
-AU
Date de télétransmission : 12/09/2019
Date de réception préfecture : 12/09/2019

Cette journée avait pour objectif de faire partager une vision d'ensemble du territoire, aux facettes multiples et pas toujours connues de tous et d'amener les élus à se rencontrer sur le terrain pour créer une identité partagée, socle du projet de territoire en construction.

3.13. Concertation avec le monde agricole

Le 17 avril 2018, une rencontre a eu lieu, en collaboration avec la chambre d'agriculture, à Brion-Près-Thouet avec les agriculteurs.

Cette réunion a été l'occasion de présenter le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) aux agriculteurs présents. Lors de cette réunion leur a été expliqué la prise en compte de l'agriculture dans ce document d'urbanisme, notamment dans le diagnostic, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) et le DOO (Document d'Orientations et d'objectifs).

Cette réunion a aussi permis de récolter des données afin de mettre à jour le diagnostic agricole de la chambre d'agriculture sur la Communauté de Communes du Thouarsais.

CONCLUSIONS SYNTHETIQUES DU BILAN DE LA CONCERTATION

L'ensemble des moyens de concertations annoncés dans la délibération prescrivant les modalités de concertation ont été mis en œuvre durant l'élaboration du SCoT :

- Affichage de la délibération durant la durée de l'étude
- Mise en place sur le site Internet de la Communauté de Communes du Thouarsais d'une rubrique consacrée au projet SCoT et d'une adresse mail de contact : scot@thouars-communaute.fr
- Parutions d'articles dans la presse et dans le journal d'information de la Communauté de communes du Thouarsais et relais dans certains journaux municipaux
- Information de la population sur les étapes clés du projet de SCoT par une exposition évolutive qui change de lieux : mairies, bibliothèques
- Organisation d'ateliers thématiques auprès de la population
- Participation à certains événements publics (salon de l'habitat à Thouars, les Cré'actives à Saint-Varent, le marché de Thouars)
- Travail avec les lycéens pour intégrer leurs besoins
- Organisation de randonnées SCoT pour découvrir le projet de SCoT et les problématiques du territoire directement sur le terrain
- Organisation de réunions publiques, lors de l'élaboration du PADD et des orientations du DOO
- Solliciter les associations locales représentatives et les acteurs économiques locaux
- Associer les partenaires institutionnels à la démarche.

La collectivité a également :

- Mis un registre de concertation dans toutes les mairies ainsi qu'à la Communauté de Communes du Thouarsais (hôtel des communes, Maison de l'Urbanisme).
- Organisé une sortie terrain avec les élus.
- Rencontré le monde agricole.

Toutes ces mesures de concertation ont été l'occasion pour les élus d'échanger entre eux ainsi qu'avec la population afin que chacun puisse comprendre l'intérêt de l'élaboration d'un document d'urbanisme intercommunal et ses enjeux pour le futur territoire, à l'horizon de 20 ans.

Accusé de réception en préfecture 079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p -AU Date de télétransmission : 12/09/2019 Date de réception préfecture : 12/09/2019
--

ANNEXES

ANNEXE 1 : panneaux exposition évolutive

MON TERRITOIRE

L'aménagement du Thouarsais à l'horizon 2035 : le SCoT & le PLUi

LE SCoT ET LE PLUi DÉFINITIONS

Sous ces acronymes, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) définissent deux documents d'urbanisme. Leur but est de planifier l'aménagement du Thouarsais durant les 10 et 20 prochaines années et de répondre aux questions telles que :

- Où et comment se loger ?
- Où et comment installer les activités économiques ?
- Où et comment protéger les espaces naturels ?
- Comment préserver et valoriser le cadre de vie ?
- Comment se déplacer ?

OBJECTIFS

- Développer et aménager le territoire dans une logique respectueuse des hommes, de l'environnement et des activités économiques
- Assurer la diversité et la mixité sociale
- Garantir l'équilibre les espaces urbanisés, ruraux, agricoles et naturels
- Utiliser les espaces de façon économe et équilibrée



COMMENT PARTICIPER À L'AMÉNAGEMENT FUTUR DU THOUARSAIS ? DONNEZ VOTRE AVIS, VOS IDÉES

Vous trouverez les documents en cours d'élaboration sur le site Internet : www.thouars-communaute.fr, en consultation dans votre mairie ou à la Maison de l'urbanisme à Thouars.

→ Contactez nous au 05 49 66 68 69 ou scot@thouars-communaute.fr ou plui@thouars-communaute.fr
Partagez vos avis et vos idées !

Tout au long de la procédure de nombreuses étapes vous permettront de participer aux réunions publiques, aux enquêtes publiques, aux ateliers thématiques, aux randonnées SCoT/PLUi...

THOUARSAIS
COMMUNAUTE

MON TERRITOIRE

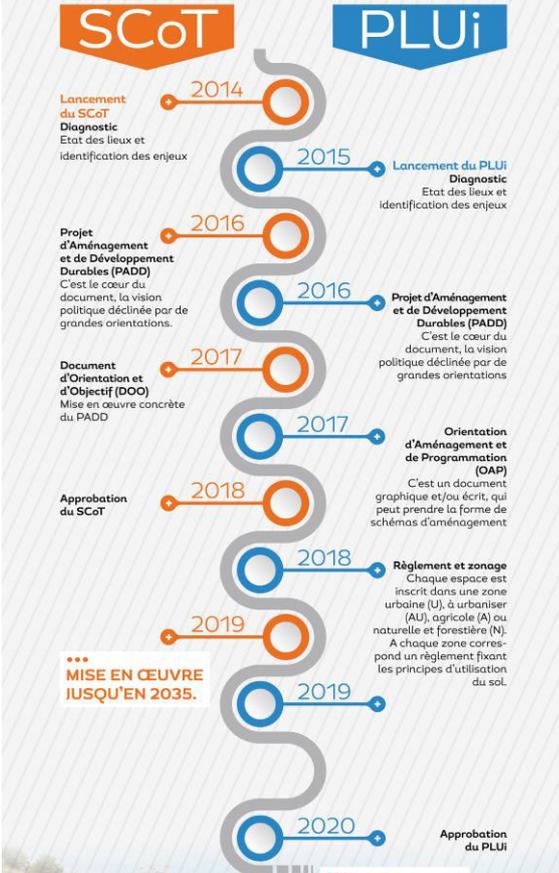
L'aménagement du Thouarsais à l'horizon 2035 : le SCoT & le PLUi

SCoT

- 2014 Lancement du SCoT Diagnostic Etat des lieux et identification des enjeux
- 2016 Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) C'est le cœur du document, la vision politique déclinée par de grandes orientations.
- 2017 Document d'Orientation et d'Objectif (DOO) Mise en œuvre concrète du PADD
- 2018 Approbation du SCoT
- 2019 **MISE EN ŒUVRE JUSQU'EN 2035.**

PLUi

- 2015 Lancement du PLUi Diagnostic Etat des lieux et identification des enjeux
- 2016 Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) C'est le cœur du document, la vision politique déclinée par de grandes orientations
- 2017 Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) C'est un document graphique et/ou écrit, qui peut prendre la forme de schémas d'aménagement
- 2018 Règlement et zonage Chaque espace est inscrit dans une zone urbaine (U), à urbaniser (AU), agricole (A) ou naturelle et forestière (N). A chaque zone correspond un règlement fixant les principes d'utilisation du sol.
- 2019 **MISE EN ŒUVRE JUSQU'EN 2030.**
- 2020 Approbation du PLUi



THOUARSAIS
COMMUNAUTE

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p-AU
Date de télétransmission : 12/09/2019
Date de réception préfecture : 12/09/2019

Comment répondre aux besoins de la population de manière équilibrée et solidaire d'ici 2035 ?

OBJECTIF #1
Assurer l'équilibre et la complémentarité entre les pôles et les communes rurales.

LE THOUARSAIS EN CHIFFRES...
→ 37 000 habitants
→ 21 communes
→ 200 habitants accueillis chaque année en moyenne sur les 10 dernières années

LE SCÉNARIO DE DEVELOPPEMENT
Hausse de la population + 0,2 % par an
33 800 habitants en 2035
Taille des ménages 2,02 pers. par foyer
ENTRE 280 ET 345 LOGEMENTS par an sont à prévoir par la construction et la reprise des logements vacants.

OBJECTIF #1
Favoriser l'accès aux équipements, services et commerces et répondre aux besoins de tous
Les polarités commerciales à Thouars et à St Varent doivent être confortées et un maillage harmonieux en commerces de proximité et services doit être assuré. La politique culturelle et les pratiques sportives doivent être promues sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur les équipements structurants.

OBJECTIF #2
Organiser un développement résidentiel équilibré et solidaire
Il s'agit de favoriser l'accueil de nouveaux habitants, estimé à 2 900 nouveaux ménages à l'horizon 2035. La requalification du centre-ville de Thouars, des centres-bourgs et centres de village est primordiale.

OBJECTIF #3
Favoriser les mobilités durables
Il s'agit d'optimiser les usages alternatifs à la voiture. Pour cela, il est nécessaire d'encourager la pratique des modes doux et de soutenir les réseaux de transport collectif.

T HOUARSAIS

Comment soutenir le développement économique local et innovant Thouarsais d'ici 2035 ?

Soutenir l'activité économique, moteur du développement territorial

OBJECTIF #1
Il s'agit de prévoir l'évolution des zones d'activités économiques existantes et futures : mobiliser le potentiel existant (les friches par exemple), la requalification de certaines zones pour améliorer le paysage et la fonctionnalité, voire leurs spécificités.

LE THOUARSAIS EN CHIFFRES...
→ 3200 établissements
→ 14 300 emplois
→ 19 Zones d'Activités Economiques
→ 70% de l'emploi concentré dans le pôle majeur
→ 85% du territoire consacré à l'activité agricole

Accompagner l'activité agricole diversifiée constituante du territoire

OBJECTIF #2
Un des objectifs incontournables des documents d'urbanisme est la préservation des terres agricoles pour pérenniser l'activité. De plus, il est nécessaire de favoriser de bonnes conditions d'exploitation afin de développer et pérenniser les sites agricoles.

Être LE territoire de référence en matière d'énergie positive, de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique

OBJECTIF #3
Une production autonome et locale d'énergie est à déployer pour maîtriser l'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre afin d'adapter le territoire au changement climatique. L'installation de ces équipements dans les opérations d'urbanisme et de renouvellement urbain ou dans le patrimoine bâti et paysager doivent être réalisées en conciliant l'agriculture le paysage et la biodiversité.

Structurer l'offre touristique Thouarsaise

OBJECTIF #4
Il est nécessaire de mettre en valeur les richesses du territoire, notamment en développant l'offre de loisirs en pleine nature. De plus, il s'agit d'accompagner la structuration d'une offre d'hébergement et de restauration diversifiée et de qualité.

Améliorer l'accès au territoire

OBJECTIF #5
Il est nécessaire de maintenir la desserte du territoire par l'offre ferroviaire et le réseau routier. Enfin, il s'agit de garantir une couverture numérique complète en très haut débit et mobile pour tous.

T HOUARSAIS

Comment préserver et valoriser le cadre de vie en pérennisant nos richesses à l'horizon 2035 ?

Préserver la biodiversité et le bon fonctionnement écologique du territoire

OBJECTIF #1



Il s'agit d'identifier, préserver et remettre en bon état les réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques afin de favoriser le développement et le déplacement des espaces animales et végétales.

LE THOUARSAIS EN CHIFFRES...

- Consommation d'espace : **+60 ha/an artificialisés**
- **14** captages d'alimentation en eau potable
- **23 Stations d'épuration**
- **287 kg/hab/an** de déchets en 2014

OBJECTIF #2

Faire vivre les richesses du Thouarsais

Les richesses paysagères du territoire doivent être préservées mais leurs évolutions possibles. Pour cela, il s'agit de valoriser le patrimoine géologique, de mettre en valeur les entrées de ville et de faire évoluer les paysages bâtis dans l'esprit des lieux.



Protéger et valoriser les ressources du territoire

OBJECTIF #3



Les ressources du territoire sont diverses : eau, sol... Chaque aménagement doit les prendre en compte pour permettre une amélioration qualitative et quantitative concernant l'eau. Les déchets bien qu'à encourager à la baisse doivent être valoriser dans la mesure du possible.

De même, les ressources locales telles que les matériaux issus des carrières doivent être privilégiées.

OBJECTIF #4

Éviter l'exposition des populations aux risques et aux nuisances

Il s'agit de concevoir des projets qui limitent l'exposition des populations aux accidents de la route, aux nuisances sonores et lumineuses, aux transports de matières dangereuses, à l'atteinte à la qualité de l'air, aux risques naturels et technologiques.



MAISON DE L'URBANISME
Communauté de Communes du Thouarsais

Centre Prométhée
21 avenue Victor Hugo
79100 Thouars

05 49 66 68 69



SCoT : Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU SCoT

► Démographie et développement résidentiel

Le scénario démographique de +0,2% /an répond à une volonté, au sens large, de redynamiser le territoire.

Organiser un développement résidentiel équilibré et solidaire

La légère croissance de la population va s'accompagner dans les années à venir d'un vieillissement important et d'une baisse de la taille moyenne des ménages, que connaissent tous les territoires.

+0,2% /an d'habitants = 2 900 ménages supplémentaires sur 10 ans, soit 100 à 145 nouveaux logements par an.



► Production de nouveaux logements répartie selon l'organisation territoriale définie

Territoire du SCoT	Parti dans la production de logements nouveaux (logements nouveaux 2012-2015) %	Répartition des besoins en logements par pôle (en logements 2012-2015) %	Besoins en nouveaux logements par an (en logements 2012-2015)
Polarité majeure	60%	58%	De 58 à 72 logements
Pôle relais	8%	De 6 à 8%	De 6 à 8 logements
Autres communes	32%	De 42 à 44%	De 46 à 66 logements

En matière de logement, le projet promet notamment :

- La reconquête des logements vacants.
- Une diversification de l'offre de logement (personnes âgées, jeunes en formation, personnes à mobilité réduite...).
- Un maintien de l'offre locative sociale.

► Protection des espaces agricoles et naturels et réduction de la consommation d'espace

→ Consommation annuelle moyenne 2002-2015 : +45 ha /an.

→ Un objectif global d'au moins 50% de réduction de la consommation d'espace.

En matière d'habitat, les objectifs sont donc :

- La fin du mitage et de l'urbanisation diffuse.
- La réalisation *a minima* de 30% des besoins en logements dans l'enveloppe urbaine (reprise de logements vacants, comblement d'une « dent creuse »...).
- L'obligation des densités aux nouvelles opérations résidentielles selon l'organisation territoriale.

	Consommation foncière 2002-2015 (moyenne /an en ha)	Objectifs de consommation foncière 2012-2040 (moyenne /an en ha)
Habitat	+20	+12
Economie (y compris zones commerciales)	+9	+5
Équipements et infrastructures	+6	+4
SCoT CC du Thouarsais	+45	+19



Territoire du SCoT	Densité moyenne brute sur l'emprise des secteurs OAP (en logements /ha)	Densité minimale brute par secteur OAP (en logements /ha)
Polarité majeure	de 15 à 18 logements	12 logements
Pôle relais	au minimum 15 logements	12 logements
Autres communes	de 12 à 15 logements	9 logements



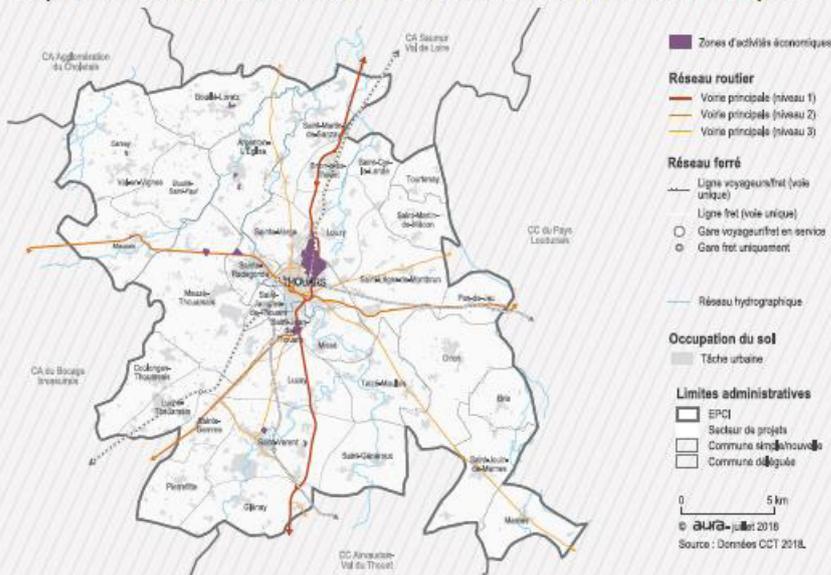
SCoT : Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU SCoT

► Développement économique

Soutenir l'activité économique moteur du développement territorial :

- Mobiliser et optimiser en priorité le potentiel dans l'existant.
- Réduire la consommation foncière en moyenne de 9 à 5 ha par an.
- Optimiser le foncier dans les créations ou les extensions des Zones d'Activités Economiques.



► Développement commercial

Le SCoT a pour objectif le développement commercial pour :

- Préserver la diversité commerciale.
- Favoriser l'activité commerciale de proximité au plus près des habitants.
- Conforter le commerce de proximité dans les centres
- Revitaliser l'offre commerciale du Centre-ville de Thouars.
- Repositionner l'offre commerciale de plus grand rayonnement au cœur de ville de Thouars en complémentarité de celle présente dans les zones commerciales périphériques.
- Encadrer l'implantation des commerces en périphérie :
 - Pas de nouvelle zone commerciale en périphérie.
 - Interdiction de toute nouvelle implantation de grandes et moyennes surfaces alimentaires (GMS) en périphérie, à l'exception d'une fermeture et d'un remplacement.
 - Extension limitée de ces GMS et de leurs galeries marchandes existantes en périphérie des centres.



SCoT : Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU SCoT

► Diversification de l'activité agricole

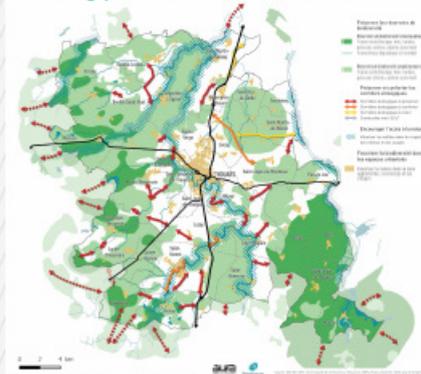
Le projet protège et valorise les espaces agricoles du territoire, encourage la diversité des cultures et des activités et une agriculture respectueuse de l'environnement. Le DOO met en œuvre la préservation des terres agricoles grâce à plusieurs leviers :

- L'interdiction de constructions neuves sauf des constructions agricoles et des équipements collectifs.
- La possibilité d'aménager des liaisons douces dans le respect des milieux et des usages.
- La possibilité de faire évoluer des bâtiments existants de manière encadrée.
- L'autorisation des changements de destination des bâtiments en zone naturelle ou agricole, sous conditions.
- L'autorisation d'une seule habitation (logement de fonction) par site d'exploitation agricole.
- L'autorisation des activités accessoires à l'activité agricole en faveur de la diversification des exploitations.



► Protection de la Trame Verte et Bleue (TVB)

Préserver la biodiversité et le bon fonctionnement écologique du territoire : la Trame Verte et Bleue



La Communauté de Communes du Thouarsais dispose d'une trame verte et bleue diversifiée. Le PADD reconnaît l'intérêt de ces espaces mais aussi la nécessité d'assurer la connexion des milieux pour favoriser la circulation des espèces.

Le DOO fixe comme objectif pour les documents d'urbanisme locaux et donc le PLUi :

- Identifier et préserver les réservoirs de biodiversité remarquables et complémentaires.
- Protéger strictement les réservoirs de biodiversité remarquables de toute urbanisation sauf exceptions.
- Assurer le bon fonctionnement des corridors écologiques.
- Encourager l'accès à la nature dans le respect des milieux et des usages (plan de valorisation des vallées...).

► Moins 50% de consommation foncière

	Consommation foncière 2002-2015 (moyenne (an en ha))	Objectifs de consommation foncière 2020-2040 (moyenne (an en ha))
Habitat	+20	+10
Economie (y compris zones commerciales)	+9	+5
Équipements et infrastructures	+8	+4
SCoT CC du Thouarsais	+45	+19

Un développement urbain est organisé pour atteindre ces objectifs, en priorité par la mobilisation du potentiel de renouvellement urbain :

- En interdisant l'extension des hameaux.
- En n'autorisant pas de nouvelle zone commerciale.
- En limitant l'extension des zones d'activités économiques.
- En conditionnant la construction résidentielle à des objectifs de densité.



ANNEXE 3 : Compte rendu de l'atelier participatif « plan paysage & énergie, contribution thématique au SCoT et au PLUi » du 9 avril 2018.

ELABORATION DU PLAN PAYSAGE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU THOUARSAIS

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER DE STRATÉGIE

RÉSULTATS DE LA CONCERTATION
DE L'ATELIER STRATÉGIE PARTICIPATIF DU 9 AVRIL 2018

version du 23 mai 2018

LA STRATÉGIE FINALE SERA RÉDIGÉE À L'ISSUE
DU DIAGNOSTIC, DE L'OAP ET DU COMITÉ DE PILOTAGE
DE JUIN 2018



Associé(e) à la maîtrise d'ouvrage et à l'élaboration
Collectif PAP - Ode à l'écologie, paysage,
énergie (Laposte & Muriel Avoine)

odile.marcel@orange.fr
contact@laposte-kemp.fr
http://www.paysage-energie-petrole.org

Maître d'ouvrage
Label Class

ing@kemp-paysage.fr
06 83 85 31 41
habecklaus.paysage@gmail.com
http://www.labelclass.com

Maître d'ouvrage
Communauté de
communes du
Thouarsais



Paysages de
l'après-pétrole
Collectif



Compte rendu de l'atelier stratégie du 9 avril 2018. Propositions d'objectifs et prises d'actions / Plan paysage / MD - CC du Thouarsais / AMO - Collectif PAP / MOE - Label Class

|| LE DIAGNOSTIC-ENJEU PAYSAGER A POSÉ LA QUESTION ET LES 3 ORIENTATIONS SUIVANTES, QUI DÉCLINAIENT LES 10 OBJECTIFS À CHOISIR ET À DÉBATTRE PAR L'ASSEMBLÉE

COMMENT LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'APPROCHE PAYSAGÈRE PEUVENT-ELLES :

- I. PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU ET PRENDRE SOIN DES PAYSAGES LIÉS À L'EAU
- II. QUALIFIER LES GRANDES TRANSITIONS DU TERRITOIRE, LES FRANGES AGRI-URBAINES ET REVIVIFIER LES CENTRES URBAINS
- III. VALORISER LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES PAR UN MIX ÉNERGÉTIQUE

• Nombre de participants : 56

• Méthodologie : choix libre de 3 objectifs prioritaires et 3 objectifs complémentaires par personne (pas plus de 2 objectif par orientation)

• Nombre total de voix : 336 (56x6)

DEUX ENJEUX GÉNÉRAUX :

- RÉÉQUILIBRER LES CARACTÈRES NATUREL, RURAL, URBAIN ET INDUSTRIEL À PART ÉGALE.
- PRIVILÉGIER UNE GESTION DE PETITE ÉCHELLE ET DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET ÉNERGÉTIQUES.

RÉSULTATS DES CHOIX INDIVIDUELS :

	Nombre de voix des Objectifs Prioritaires / Complémentaires
1. GÉRER DURABLEMENT NOS SOLS POUR PROTÉGER NOTRE RESSOURCE EN EAU	40 / 5
2. ÉTUDIER LES COMPLÉMENTARITÉS ÉNERGÉTIQUES AU PROFIT DES PAYSAGES	22 / 19
3. STOPPER LA DÉSTRUCTURATION URBAINE	20 / 6
4. QUALIFIER LES GRANDS ESPACES DE TRANSITION ENTRE LES ENTITÉS PAYSAGÈRES ET AUTOUR DES SITES HISTORIQUES ET PATRIMONIAUX	17 / 18
5. REQUALIFIER LES FRANGES URBAINES ET INDUSTRIELLES	14 / 22
6. QUALIFIER LES FRANGES URBAINES PAR DES FILIÈRES DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	14 / 19
7. MIEUX STOCKER L'EAU	13 / 19
8. PROTÉGER & VALORISER NOS VALLÉES SÈCHES	8 / 12
9. FAIRE LIRE LES VALLÉES COMME AXES FÉDÉRATEURS DE LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES DU THOUARSAIS ET DE TOUT AMÉNAGEMENT	7 / 9
10. RÉOUVRIR LES VALLÉES ALLUVIALES (SUPPRIMÉE APRÈS DÉBATS ET VOIX OBTENUES)	2 / 5

RÉPARTITION DES OBJECTIFS POUR D'AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION DU TERRITOIRE :

- TEPOS / PCAET : 2 / 6
- PLUI : 3 / 5 / 9
- LES TROIS (TEPOS/PCAET + PLUI) : 1 / 4 / 7 / 8

2

Compte-rendu de l'atelier stratégie du 9 avril 2018. Propositions d'objectifs et pistes d'actions / Plan paysage /

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p
-AU
Date de télétransmission : 12/09/2019
Date de réception préfecture : 12/09/2019



Compte-rendu de l'atelier stratégie du 9 avril 2018. Propositions d'objectifs et listes d'actions / Plan paysage /

Accusé de réception en préfecture
 079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p
 -AU
 Date de télétransmission : 12/09/2019
 Date de réception préfecture : 12/09/2019

DÉVELOPPEMENT DE LA STRATÉGIE,

ISSUE DES RÉSULTATS DE LA CONCERTATION ET DE LA PRÉPARATION DE L'ATELIER :

OBJECTIF 1 / GÉRER DURABLEMENT NOS SOLS POUR PROTÉGER NOTRE RESSOURCE EN EAU

40 / 5



ORIENTATION 1 :

PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU ET PRENDRE SOIN DES PAYSAGES LIÉS À L'EAU

CONSTAT : UNE QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU ALARMANTE DANS LA PLAINE ET EN MANQUE DE DISPONIBILITÉ DANS LES CONTREFORTS DE LA GÂTINE.

ENJEUX : METTRE EN COHÉRENCE LES VALEURS TOURISTIQUES ET ÉCOLOGIQUES DE LA VALLÉE DU THOUËT ET DE TOUTES LES VALLÉES.

PISTES D'ACTIONS

ISSUES DES TABLES-RONDES :

- Sensibiliser les trois publics suivants à la qualité de l'eau : les industriels et artisans, les particuliers, le monde agricole. Sensibiliser plus particulièrement les privés au risque d'infiltration des assainissements, les petites industries à la pollution des sols, les habitants au zéro-pesticide dans les jardins et les agriculteurs à des alternatives aux intrants. Y inclure un volet sur les zones humides, en partenariat avec le programme Re-Sources.
- Poursuivre les actions de sensibilisation aux techniques de sans labour (limitant la consommation d'intrants et stockant mieux l'eau) et à l'entretien des haies (épurations et réservoir d'eau), envers le grand public et les agriculteurs.
- Valoriser et protéger les grandes infrastructures naturelles (cours d'eau avec bandes boisées, zones humides, ripisylves, autres corridors écologiques...).
- Mener un plan de gestion de diversification des essences des peupleraies, en partenariat avec le CRPF.
- Mener une politique de valorisation et de protection des vallées sèches, du talweg à leurs bords larges. Sensibiliser à la beauté et fragilité des lieux (par le tourisme, l'art, l'aménagement et la communication), en partenariat avec le CREN.
- Développer une police de l'eau ou d'autres outils de contrôle de sa qualité, pour valoriser les abords de stabulations et de toute entreprise économique en bords de cours d'eau.

ISSUES DU GROUPEMENT :

- Créer un groupe citoyen de plantations de haies et arbres à proximité des zones de captage.
- Mener des opérations modèles d'infiltration des eaux pluviales dans la conception des aménagements et mener une campagne de sensibilisation, en partenariat avec le CAUE79 (valorisation des noues, revêtements perméables, rôle du végétal, intégration heureuse des bassins de rétention...).
- Développer une filière d'élevage (ovin, équestre) pour l'entretien des vallées (sèches et alluviales) proches des zones de captage. Ou bien y permettre l'émergence de filières économiques agricoles (lin, sarrasin).
- Intégrer une compétence paysage au réaménagement foncier à venir dans les zones de captage des eaux.

AUTRE ACTIONS SOUTENUES :

- Réfléchir à des outils pour consommer localement (marque, filière, label, approvisionnement des cantines scolaires...) en partenariat avec le programme Re-Sources. Mener des formations à l'école.

**ORIENTATION 3 :**

VALORISER LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES PAR UN MIX ÉNERGÉTIQUE

CONSTAT :

UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE NE VALORISANT PAS SES RESSOURCES PAYSAGÈRES

ENJEU :

CROISER LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE À CELLE DU PAYSAGE ET DE SES MOTIFS

PISTES D' ACTIONS**ISSUES DU GROUPEMENT :****ENR (ÉNERGIES RENOUVELABLES) :**

- **Eolienne // Bois-énergie** -> Intégrer les éoliennes par l'implantation réfléchie d'un réseau de haies et d'arbres. Ecrire des mesures compensatoires spatialisées comprenant l'implantation d'un réseau de haies et la valorisation de cônes de vues, en concertation avec les acteurs agricoles.
- **Photovoltaïque // Friches urbaines et vaires** -> Qualifier les friches par l'étude d'implantation de panneaux photovoltaïques.
- **Bois-énergie // Amendements des sols agricoles** -> Développer un réseau des haies au service de l'amendement des sols agricoles, de la baisse de la consommation d'intrants et d'une meilleure autonomie des éleveurs en litière.
- **Mener un dialogue étroit avec l'architecte des bâtiments de France sur les ENR en cœur de bourgs.**
- **Eoliennes // entités paysagères** -> Etudier l'implantation d'éoliennes en lien avec la lecture des vallées et des entités

MDE (MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIES) :

- **Bois-énergie // Modes doux** -> faire profiter du paysage par le développement de modes doux et de leurs infrastructures / qualifier les franges, les transitions et les modes doux par un réseau de haies. ; Action commune à l'orientation 2.
- **Rénovation thermique par l'extérieur // Requalification de façades de pavillonnaires** -> Requalifier les paysages banalisés des lotissements pavillonnaires vieillissants par une rénovation thermique qualitative par l'extérieur.
- **Gestion des eaux pluviales // Aménagement des espaces publics** -> Systématiser l'infiltration des eaux de ruissellement dans les aménagements des espaces publics en usant le végétal. Action commune à l'obj7.

3. STOPPER LA DÉSTRUCTURATION URBAINE

DES PAYSAGES DE VALLEES ET DE TOUT LE TERRITOIRE



ORIENTATION 2 :

QUALIFIER LES GRANDES TRANSITIONS DU TERRITOIRE, LES FRANGES AGRI-URBAINES ET REVIVIFIER LES CENTRES URBAINS

CONSTAT : UNE DÉSTRUCTURATION DES PAYSAGES URBAINS, RURAUX ET NATURELS PAR DES EXTENSIONS BÂTIES ENCORE RÉCENTES.

ENJEUX : REDONNER UNE LECTURE DES IMPLANTATIONS URBAINES DANS LES PAYSAGES ET PRIVILÉGIER LA RÉNOVATION URBAINE POUR UNE VITALITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES CENTRES URBAINS.

PISTES D' ACTIONS

ISSUES DES TABLES-ROUNDES (FORMULATION D' ENJEUX) :

- Sensibiliser et diffuser une culture sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage pour tous les publics, dont les scolaires.
- Privilégier la rénovation urbaine aux extensions. Densifier dans le respect des échelles et des noyaux urbains pour redonner une vitalité des centres urbains et un regain commercial. Induire des comportements différents par le traitement des espaces publics (réseaux viaires menant aux commerces des coeurs urbains).
- Mieux faire comprendre le rôle du végétal en milieu urbanisé (infiltration des eaux, ambiances, TVB...).
- Valoriser l'échelle piétonne en tous lieux urbains (apaisement des axes de circulation et création de lieux de vie).
- Valoriser les aménagements des espaces périphériques, des entrées de ville, développer autre chose que les lotissements habituels.
- Développer le photovoltaïque sur toiture, après une sensibilisation forte auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités. Alléger les règles. Mener un dialogue étroit avec l'architecte des bâtiments de France sur le photovoltaïque en cœur de bourgs.

ISSUES DU GROUPEMENT :

- Identifier les coupures d'urbanisation et protéger les espaces agricoles fragilisés (PLUI et gestion).
- Lancer une charte architecturale, urbaine et paysagère dédiée à l'aménagement des coeurs urbains et des franges.

4. QUALIFIER LES GRANDS ESPACES DE TRANSITION

ENTRE LES ENTITÉS PAYSAGÈRES
ET AUTOUR DES SITES HISTORIQUES ET PATRIMONIAUX



ORIENTATION 2 :

QUALIFIER LES GRANDES TRANSITIONS DU TERRITOIRE, LES FRANGES AGRI-URBAINES ET REVIVIFIER LES CENTRES URBAINS

CONSTAT : DES TRANSITIONS À (RE)QUALIFIER ET VALORISER À TOUTES LES ÉCHELLES

ENJEUX : QUALIFIER LES TRANSITIONS ENTRE LES ENTITÉS

PISTES D' ACTIONS

ISSUES DES TABLES-ROUNDES :

- Etudier l'implantation de pistes cyclables sur le territoire
- Créer des cheminements et dégager des ouvertures paysagères à l'articulation entre les vallées et les plateaux agricoles.
- Mettre en place des formations de paysage et des lectures du paysage (grand public, agents, élus...)

ISSUES DU GROUPEMENT :

- Qualifier et créer des transitions longues entre les sites mégalithiques et les villages ou autre sites.
- Poursuivre la qualification de la frange urbaine linéaire entre Thouars et le Thouet.
- Mener une étude sur la qualification de chaque grand axe routier fédérateur et vitrine des entités (marges, plantations, mode doux...)

OBJECTIF 5 / REQUALIFIER LES FRANGES URBAINES ET INDUSTRIELLES

5. REQUALIFIER LES FRANGES URBAINES ET INDUSTRIELLES



ORIENTATION 2 :

QUALIFIER LES GRANDES TRANSITIONS DU TERRITOIRE, LES FRANGES AGRI-URBAINES ET REVIVIFIER LES CENTRES URBAINS

CONSTAT : DES TRANSITIONS EN MANQUE DE QUALIFICATION À TOUTES LES ÉCHELLES

ENJEUX : QUALIFIER ET ADOUCIR LES FRANGES AGRI-URBAINES POUR LIMITER L'URBANISATION ET CRÉER DES LIEUX D'AMÉNITÉS

- PENSER DES FRANGES ÉCONOMES EN ÉNERGIE ET EN ESPACE
- TRAITER LES FRANGES COMME SUPPORT D'IDENTITÉ LOCALE ET D'HISTOIRE
- TRAITER DES FRANGES MAIS AUSSI LES INTERPÉNÉTRATIONS DE L'ENSEMBLE DES ÉLÉMENTS DU PAYSAGE

PISTES D' ACTIONS

ISSUES DES TABLES-ROUNDES :

- Créer des espaces de transition avec des fonctionnalités diversifiées tels les espaces de loisirs (cheminement doux/ jardins- transition douce entre urbain et agricole)
- Créer et accompagner un groupe d'habitants planteurs de franges urbaines ou rurales. Promouvoir des achats groupés en accompagnant la gestion amont et aval (achat groupé – conseils).
- Lancer une étude de requalification sur les entrées de ville

ISSUES DU GROUPEMENT :

- Qualifier la frange ouest et nord de Thouars
- Créer un observatoire photographique participatif (OPP) sur l'évolution de certaines franges choisies
- Mener une étude et un plan d'action sur toutes les transitions entre villages, sites industriels et sites énergétiques.
- Lancer un appel à volontariat de plantation auprès des industriels
- Identifier les murs de pierres traditionnels à requalifier par un programme d'actions

Compte-rendu de l'atelier stratégie du 9 avril 2018. Propositions d'objectifs et pistes d'actions / Plan paysage /

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p
-AU
Date de télétransmission : 12/09/2019
Date de réception préfecture : 12/09/2019



ORIENTATION 2 :

QUALIFIER LES GRANDES TRANSITIONS DU TERRITOIRE, LES FRANGES AGRI-URBAINES ET REVIVIFIER LES CENTRES URBAINS

CONSTAT : DES TRANSITIONS À (RE)QUALIFIER ET VALORISER À TOUTES LES ÉCHELLES

ENJEUX : CRÉER DES LIEUX D'AMÉNITÉS ET DES COURONNES DE RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ADAPTÉES AU CONTEXTE.

PISTES D' ACTIONS

ISSUES DES TABLES-RONDES :

- Développer des filières de bois-énergie participatives dans les franges agri-urbaines le nécessitant (zones de transition)
- Etudier la faisabilité de modes doux requalifiant franges et transitions
- Limiter la pollution nocturne de certaines franges

ISSUES DU GROUPEMENT :

- Développer les circuits-courts agricoles qualifiant les franges (arboriculture, maraîchage, viticulture...)
- Qualifier la frange énergétique à l'Est de Thouars



ORIENTATION 1 :

PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU ET PRENDRE SOIN DES PAYSAGES LIÉS À L'EAU

CONSTAT : UNE RESSOURCE EN EAU EN MANQUE DE DISPONIBILITÉ

ENJEUX : ASSOCIER UNE GESTION DURABLE DES SOLS AGRICOLES À UN DÉVELOPPEMENT DU BOIS-ÉNERGIE.

CHANGER RADICALEMENT DE CULTURE D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS VERS PLUS D'INFILTRATION

PISTES D' ACTIONS

ISSUES DU GROUPEMENT :

- Mener des opérations modèles d'infiltration des eaux pluviales dans la conception des aménagement et mener une campagne de sensibilisation, en partenariat avec le CAUE79 (valorisation des noues, revêtements perméables, rôle du végétal, intégration heureuse des bassins de rétention...). Insérer des outils plus ambitieux dans le PLUI. Action commune à l'obj1.
- Déterminer des coefficients d'imperméabilisation dans le PLUI.
- Poursuivre une politique de plantation (qui stocke l'humidité et l'eau dans le sol et la redistribue durant l'été) par :
 - un appel à volontariat de plan de plantations aux industries permettant d'infiltrer l'eau de ruissellement.
 - la création d'un groupe de citoyens pour planter les franges urbaines et les limites parcellaires. Action commune à l'orientation2.
- Sensibiliser le grand public à l'entretien des haies (arrachage nécessaire parfois pour les agriculteurs).



ORIENTATION 1 :

PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU ET PRENDRE SOIN DES PAYSAGES LIÉS À L'EAU

CONSTAT : LES VALLÉES SÈCHES, UN ATOUT NATUREL ET PAYSAGER NON RECONNU ET SE REFERMANT.

ENJEU : PRENDRE SOIN ET FAIRE CONNAÎTRE LES PAYSAGES DE VALLÉES SÈCHES.

PISTES D' ACTIONS

ISSUES DES TABLES-ROUNDES :

- Mener une politique de valorisation et de protection des vallées sèches, du talweg à leurs bords larges. Sensibiliser à la beauté et fragilité des lieux (par le tourisme, l'art, l'aménagement et la communication), en partenariat avec le CREN. Action commune à l'obj1.

ISSUES DU GROUPEMENT :

- Mener une politique de gestion durable des sols des vallées sèches (gestion agricole, urbaine et industrielle).
- Créer un itinéraire touristique dans les vallées sèches (intégrant une pédagogie sur l'eau).
- Créer un observatoire photographique sur les vallées sèches
- Développer une filière d'élevage (ovin, équestre) pour l'entretien des vallées sèches. Ou bien y permettre l'émergence de filières économiques agricoles (lin, sarrasin). Action commune à l'obj1.
- Ecrire des mesures compensatoires dédiées aux vallées sèches, envers les équipements industriels et énergétiques.
- Etendre les projets artistiques de la CCT aux vallées sèches et à tous les paysages du territoire.
- Déployer une gestion sans labour ou durable à toutes les vallées sèches. Action commune à l'obj1.



ORIENTATION 2 :

QUALIFIER LES GRANDES TRANSITIONS DU TERRITOIRE, LES FRANGES AGRI-URBAINES ET REVIVIFIER LES CENTRES URBAINS

CONSTAT : DES VALLÉES MÉRITANT UNE ATTENTION PRIVILÉGIÉE

ENJEUX : RELIER LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT AUX VALLÉES

PISTES D'ACTIONS

ISSUES DES TABLES-ROUNDES :

- Créer une continuité de la TVB allant des vallées aux espaces publics des cœurs urbains à végétaliser

ISSUES DU GROUPEMENT :

- Lancer un projet culturel (film?) pour tous publics autour des atouts et enjeux du paysage, avec une entrée sur les vallées et l'eau
- Etendre les projets artistiques de la CCT à toutes les vallées (dont sèches) et à tous les paysages du territoire
- Créer un parcours de randonnée le long du Thouet afin de lui donner une existence paysagère propre

AUTRES ENJEUX OU ACTIONS ISSUES DES TABLES-ROUNDES

- Aider les agriculteurs à valoriser le paysage, comprenant les haies : démarche de proposer et non d'imposer.
- Imaginer un partenariat entre les communes et les agriculteurs pour entretenir les haies, à l'image de l'entretien des chemins. Exemple : sur la base d'une association foncière (moyen financier – agriculteur, moyens humains – communes).
- Sensibiliser tous les publics dont les scolaires au maintien de la haie.
- Implanter des haies lors de la création de chemin.

PHOTOS : ROBERTA PISTONI ET ARMELLE LAGADEC



10

Compte-rendu de l'atelier stratégie du 9 avril 2018. Propositions d'objectifs et pistes d'actions / Plan paysage /

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p
-AU
Date de télétransmission : 12/09/2019
Date de réception préfecture : 12/09/2019



Compte-rendu de l'atelier stratégie du 9 avril 2018. Propositions d'objectifs et listes d'actions / Plan paysage / MO : CC du Thouarsais / AMO : Collectif PAP / MGE : Isabel Claus

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p
-AU
Date de télétransmission : 12/09/2019
Date de réception préfecture : 12/09/2019

ANNEXE 4 : bilan concertation des lycéens

Trop peu sollicités sur les décisions concernant leur cadre de vie, les jeunes ont pourtant des besoins et des attentes spécifiques (transports, commerces équipements...) et seront demain les acteurs de leur territoire. C'est pour ces raisons que la Communauté de Communes du Thouarsais, dans le cadre de l'élaboration du SCoT et du PLUi, a souhaité recueillir l'avis de lycéens sur leur vision du territoire.

Les éléments principaux de questionnement qui ont permis de mettre en place le questionnaire étaient les suivants :

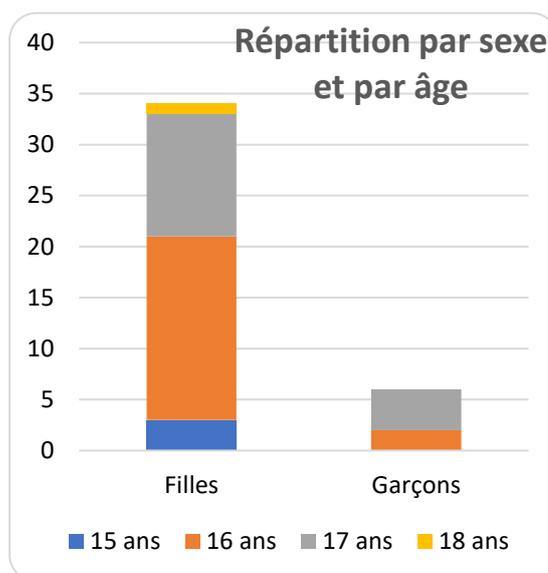
Comment les jeunes pratiquent-ils le territoire aujourd'hui ? Quels sont leurs besoins et leurs attentes ?

Et demain ? Comment imaginent-ils leur territoire ? Et souhaitent-ils y rester ?

A cet effet, des questionnaires ont été distribués dans deux classes du Lycéens Jean Moulin de Thouars : une classe de 1^{ère} L et une classe de terminale ES.

41 exemplaires ont été réceptionnés :

- La majorité a été complétée par des filles de 16 ans (cf. graphique répartition par sexe et par âge)
- Tous les secteurs du territoire sont représentés avec cependant une majorité de lycéens de la zone urbaine (cf. tableau répartition par secteur)



REPARTITION PAR SECTEUR

Zone urbaine	Secteur de La Plaine	Secteur entre Plaine et Bocage	Secteur des Buttes	Secteur entre Vignes et Vallées	Autres
16	5	4	5	8	3

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p
-AU
Date de télétransmission : 12/09/2019
Date de réception préfecture : 12/09/2019

Activités et déplacements sur le territoire

A la lecture des questionnaires, on constate que l'atout majeur pour ces jeunes est d'évoluer dans un territoire qu'ils considèrent comme peu pollué. Ils apprécient aussi le patrimoine et les équipements en place (cinéma, théâtre et piscine...).

A contrario, il pense que le territoire manque d'activités à destination des jeunes, de commerces et de transports.

Pour la majorité d'entre eux, leur principale activité est de surfer sur Internet sinon ils jouent aux jeux vidéo ou lisent. D'autres pratiquent un sport (danse, équitation, football, handball...).

Ceux qui sortent sur le territoire vont principalement au cinéma et un peu à la piscine. L'accessibilité piétonne et cyclable ainsi que les horaires leur conviennent. Cependant, certains trouvent les tarifs un peu trop élevés.

Le théâtre et la médiathèque sont moins fréquentées.

Il est important de noter qu'un certain nombre d'entre eux préfèrent sortir en dehors du territoire car majoritairement ils pensent que le Thouarsais ne possède pas assez d'équipements de loisirs. Ils aimeraient avoir une discothèque, un bowling, plus de commerces ainsi que des structures dédiées spécialement aux jeunes où ils pourraient se rencontrer pour discuter.

A leur âge, ils ne disposent pas de voiture et sont donc tributaires de leurs parents même si un petit nombre se déplace à vélo ou en deux-roues motorisées.

La plupart aimeraient bénéficier de plus de lignes de bus, avec des horaires élargis.

Attachement au territoire

A l'exception de 2 personnes, les jeunes du territoire ne souhaitent pas habiter le territoire de la Communautés de Communes du Thouarsais pour diverses raisons : il n'y a pas de travail, c'est loin de tout, il manque de commerces... D'autres veulent vivre à l'étranger.

Les mots qui décrivent, selon eux, le territoire, sont : vieux, petit, ennuyeux, calme/inactif, non attractif. Ils ont donc une vision négative de l'endroit où ils vivent même si certains atténuent ces propos en trouvant leur territoire propre, peu pollué et sportif.

Pour attirer les jeunes et garder sa population, le territoire doit attirer plus de commerces, proposer plus de lieux/activités culturelles, développer la mobilité avec des bus. Les jeunes veulent une ville dynamique où il est possible de faire plein de choses.

Ce temps de concertation avec les lycéens a permis aux élus de prendre conscience de la vision des jeunes du territoire et de la nécessité d'agir afin de répondre à leurs besoins et à leurs envies futures afin de les inciter à rester sur le territoire. D'autres travaux sont également menés dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal afin de prendre le temps d'écouter et comprendre les attentes et préoccupation des jeunes générations.

Accusé de réception en préfecture 079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p -AU Date de télétransmission : 12/09/2019 Date de réception préfecture : 12/09/2019
--

ANNEXE 5 : réunion publique du 1.12.2016

Nombre de personnes présentes : 25

1 personne excusée : M. BEVILLE, maire de Saint Jean de Thouars

► « Organisation territoriale »

Précision :

Le pôle majeur comprend Thouars et les communes proches (Sainte-Verge, Sainte-Radegonde, Saint-Jean-de-Thouars, Saint-Jacques-de-Thouars, Louzy, Missé).

Le pôle relais comprend uniquement Saint-Varent.

Les participants constatent que pour aller d'un endroit à l'autre (ex : Montreuil-Bellay/Bressuire, Cholet/Poitiers), il faut passer obligatoirement par Thouars ; ce qui apparaît comme un frein au développement du territoire.

- prévoir/réserver dès à présent des fuseaux pour la circulation d'autant plus qu'il y a urgence avec l'implantation du nouvel hôpital Nord Deux-Sèvres.

Pour information, l'implantation du CHNDS concerne environ 300 salariés.

► Développement économique

Il s'avère que les ateliers relais sont importants. En effet, ils permettent à l'entreprise, lors de sa première année de création, de se consacrer à l'achat des machines. Ensuite, lorsque l'entreprise est lancée et que ça marche bien, il est possible d'acheter les murs.

=> **demande :**

- afin d'accompagner le développement économique, il faut impérativement travailler sur la formation, car aujourd'hui certaines entreprises thouarsaises ne trouvent pas le personnel qualifié.

► Ligne ferroviaire

Il est indispensable de garder la ligne ferroviaire Thouars/Niort pour le fret pour ensuite travailler sur la desserte voyageurs.

Il faut aussi conforter la ligne Thouars/La Roche S/ Yon qui permet d'avoir une correspondance vers Bordeaux.

► Internet

Il est primordial, indispensable et URGENT d'avoir le haut débit pour la totalité des communes du territoire afin d'attirer toutes personnes intéressées par le télétravail ex : cadres dont l'entreprise se trouve à Paris).

► Cadre de vie

Il est nécessaire d'ajouter l'économie sociale et solidaire.

► Imperméabilisation des sols

Pourquoi ne pas imposer un coefficient d'imperméabilité ; outil fort qui permettrait d'éviter le bitume et le ciment.

Accusé de réception en préfecture 079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p -AU Date de télétransmission : 12/09/2019 Date de réception préfecture : 12/09/2019
--

ANNEXE 6 : réunion publique de présentation du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT du 27.06.2018

Lieu : Auditorium

Nombre de personnes présentes : 4 personnes

Techniciens présents : Boux Marie, Davy Guy,

Objet : Présentation du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Introduction par Monsieur PINEAU, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Monsieur Pineau remercie les personnes présentes, rappelle les raisons de la réunion.

Rappel par Marie Boux, responsable du service Urbanisme et Planification, des notions de base sur le SCoT, la nature du projet, ainsi que le calendrier de mise en œuvre.

Rappel des axes principaux du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT par Monsieur Pineau (en appui du document présenté en séance).

I Les principaux axes du PADD et leur traduction dans le DOO

Monsieur Pineau indique que le PADD définit une organisation territoriale avec 3 niveaux

- La polarité majeure regroupant les communes de l'agglomération urbaine.
- Le pôle relais constitué de la commune de Saint-Varent.
- Les vingt-trois autres communes constituent le premier maillage de cette organisation territoriale.

Le projet vise à renforcer le rôle de la polarité majeure et à redonner de l'attractivité à la ville de Thouars ; tout en confortant St-Varent comme pôle relais au Sud du territoire tout en assurant l'équilibre du développement dans les autres communes qui jouent un véritable rôle de proximité et de lieux de vie pour tous les habitants.

Ceci doit passer par l'organisation d'un développement résidentiel plus économe en foncier équilibré et solidaire basé sur :

- Un développement de l'urbanisation en priorité dans l'enveloppe urbaine de la zone agglomérée des bourgs et des villages.
- Une maîtrise des extensions urbaines avec une obligation de densité pour toute nouvelle opération d'ensemble.
- Par une maîtrise du rythme d'ouverture des extensions.

Il est précisé qu'il convient pour répondre aux lois en vigueur et orientations régionales, de mieux maîtriser les extensions urbaines en s'appuyant sur l'organisation urbaine du territoire. La volonté est de limiter fortement la consommation foncière de façon à préserver la production agricole.

La définition des villes, bourgs, villages, hameaux est précisée ainsi que les enjeux de densification pour renforcer l'identité des bourgs et leur attractivité. Cette priorité

Accusé de réception en préfecture 079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p -AU Date de télétransmission : 12/09/2019 Date de réception préfecture : 12/09/2019
--

s'inscrit dans la nécessité d'asseoir un développement durable, équilibré et solidaire du territoire, plus économe en foncier.

Il convient pour cela d'organiser un maillage cohérent du territoire et des équipements avec une recherche de mutualisation, second axe du PADD.

Il est indiqué la nécessité d'avoir à préserver la diversité commerciale sur le territoire avec un frein donné à la création de nouvelles zones commerciales en périphérie avec cependant une possibilité de s'installer en périphérie sur des secteurs existants des commerces de plus de 400m² de surface de plancher et de plus de 300m² de surface de vente et non compatibles avec les commerces dans les centres. Il faut veiller à garder des équipements de proximité pour les habitants et favoriser les déplacements doux en évitant le tout voiture. La préservation des centres impose le contrôle de l'attractivité des périphéries avec des aménagements contraignants.

Le développement du territoire, s'inscrit dans le soutien au développement économique local et à l'innovation, à partir des zones existantes tout principalement (troisième axe du PADD). La volonté est de développer une production locale pour un territoire TEPOS qui s'inscrit dans la production d'énergies renouvelables, tout en visant la réduction de la consommation énergétique.

Ces enjeux et objectifs de développement passent également par une amélioration de l'accès au territoire et le développement des mobilités durables avec comme point principal le maintien de la desserte ferroviaire du territoire pour le relier efficacement aux territoires voisins (axe quatre du PADD). A cela, le développement du territoire passe aussi par une couverture haut débit du thouarsais. Il convient aussi de travailler sur les modes doux avec un schéma des mobilités durables et un plan vélo qui seront repris dans nos documents.

Monsieur Pineau insiste en dernier lieu sur la préservation et la valorisation du cadre de vie du territoire en pérennisant ses richesses (cinquième axe du PADD). Ceci doit passer par la préservation et la valorisation des milieux, des zones humides et la ressource en eau, des éléments paysagers qui structurent notre territoire mais aussi par la valorisation des déchets et l'amélioration de la qualité de l'air avec un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en cours de validation.

Le débat qui s'ensuit porte sur l'identification des villages comme présenté et la hiérarchisation des villes du territoire, comme sur les orientations de densification dans les bourgs et les possibilités de constructions nouvelles en périphérie. Il est demandé s'il y aura des aides apportées pour construire dans l'ancien.

Il est répondu que le renouvellement urbain sera privilégié ainsi que la construction dans les dents creuses, selon les caractéristiques des noyaux urbains. La construction dans les bourgs est recherchée de façon à conserver l'unité historique des bourgs.

Concernant les aides, le territoire a mis en place une opération d'amélioration de l'habitat sur 6 ans pour cinq communes du thouarsais. Cela s'inscrit dans la politique

Accusé de réception en préfecture 079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p -AU Date de télétransmission : 12/09/2019 Date de réception préfecture : 12/09/2019
--

territoriale et nationale de revitalisation des bourgs avec notamment les aides accordées par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat.

Il est demandé en matière d'urbanisme et des règles quelle aide sera apportée.

Marie Boux précise que pour les opérations ponctuelles et le montage des dossiers, l'intérêt est de travailler le plus en amont possible avec les services d'instruction, pour partager les projets.

Monsieur Pineau précise aussi qu'il ne s'agit plus d'être dans une politique de laisser aller avec une interpellation des élus locaux pour faire passer les dossiers.

Pour reprendre les enjeux de développement des centres et de densification, l'objet est de renforcer l'attractivité des bourgs. Concernant les questions d'élevage et de zonage, le SCoT ne traite pas ces sujets mais ce sera à l'échelle du PLUi en cours que ce sera fait. Ce sont les grandes tendances de l'aménagement du territoire qui sont traduites à l'échelle du PLUi.

II Les objectifs démographiques et résidentiels

Les tendances sont pour 2020/2040. Les élus ont souhaité opter pour le prolongement d'une tendance démographique longue observée entre 1999 et 2015, en faveur d'un projet de territoire qui vise à enrayer les pertes démographiques du thouarsais et à renouveler sa population vieillissante.

Le scénario choisi est « ambitieux mais raisonné » prévoyant une progression de la population de +0.2% par an. Ceci se traduit par un besoin de 100 à 145 nouveaux logements par an. Ce développement s'appuie bien sûr sur la reprise de la vacance et la construction neuve dont les secteurs seront identifiés à l'échelle du PLUi lors de la mise en place du zonage et de la définition des orientations d'aménagement par site.

Pas de remarque.

III Les objectifs en faveur d'une protection des espaces agricoles et naturels et d'une réduction de la consommation d'espace

La protection des zones agricoles et naturelles passe par un développement résidentiel axé sur l'enveloppe urbaine pour 30% et 70% en extension sous forme d'opération d'ensemble en continuité de l'enveloppe urbaine de la zone agglomérée des bourgs ou des villages si des contraintes existantes sur le bourg.

Hors enveloppe urbaine, la protection des zones naturelles et agricoles doit également passer par une interdiction de nouvelles constructions principales qui ne relèvent pas des destinations agricoles et forestière ou qui ne sont pas nécessaires aux équipements collectifs et services publics sauf cas exceptionnel de hameaux présentant un potentiel de densification au sein de dents creuse sous condition de création d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limités (STECAL).

Il sera également permis l'évolution de manière très encadrée des constructions existantes

Accusé de réception en préfecture 079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p -AU Date de télétransmission : 12/09/2019 Date de réception préfecture : 12/09/2019
--

- Changement de destination.
- Extensions.
- Annexes.

En ce qui concerne les exploitations agricoles, le souhait est de permettre la diversification des exploitations agricoles tout en encadrant réglementairement leur développement :

- Privilégier une implantation des constructions agricoles en continuité de l'existant ;
- Autoriser qu'une seule maison d'habitation (logement de fonction) par exploitation lorsqu'elle est liée et nécessaire.

Un débat s'instaure sur le volet agricole avec des craintes exprimées lorsque l'on privilégie l'activité agricole au détriment de l'existant. Des projets arrivent avec des extensions possibles dans des lieux magnifiques sans qu'ils soient pris en considération. C'est un problème quand l'exploitation est dans un village. Il y a des normes qui contraignent le projet mais ça reste compliqué dans les villages.

Madame Boux précise que le sujet est à traiter davantage à l'échelle du PLUi, mais il doit s'appuyer sur la nécessité d'éviter l'éparpillement et les conflits d'usage.

D'autres réglementations rentrent également en compte dans certains cas.

Marie Boux précise que s'il y a des craintes, il faudrait pouvoir les formaliser par écrit avec le secteur identifié et envoyer le tout à la mairie ainsi qu'à la Maison de l'Urbanisme. Ces remarques et demandes seront prises en considération et étudiées par les élus.

Le travail sur le zonage et la réglementation actuellement engagé dans la préparation du PLUi est un travail de dentelle qui tient compte de l'activité économique du territoire dont fait partie l'agriculture. Il faut voir que ces projets s'intègrent dans un développement durable du territoire.

Pour Monsieur Pineau, il est bien de faire remonter ces demandes et de les étayer. Il est précisé également que d'autres temps de concertation sont à venir, pour le zonage et le règlement du PLUi. Le développement du territoire doit être respectueux du cadre de vie et de l'environnement. Cela pour renforcer le tourisme local.

Un participant indique qu'il ne faut pas oublier la Dive. Cette rivière est un axe à traiter avec le Loudunais. Il est repris dans la Trame Verte et Bleue du SCoT.

Monsieur Pineau précise que pour le SCoT, c'est justement le moment de rapprocher les différents points de vue et d'être compatible avec tous les documents nationaux. Mais le SCoT, c'est un document où sont présentées les grandes orientations du territoire à contrario du PLUi qui affine le travail à la parcelle.

Il est jugé par les présents que le développement et la concentration de l'habitat dans les bourgs, est un sujet important et très intéressant. Mais cela doit être aidé, ne serait-

<p>Accusé de réception en préfecture 079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p -AU Date de télétransmission : 12/09/2019 Date de réception préfecture : 12/09/2019</p>

ce que pour tenir compte des contraintes imposées par l'Architecte des Bâtiments de France.

Marie Boux précise que l'accompagnement des projets peut être apporté par les services de la CCT et dans d'autres cas par des outils comme les OPAHRU.

Un participant met en avant qu'en RNU le maire fait ce qu'il veut sans contrainte.

Il est rappelé qu'en commune non couverte par un document d'urbanisme c'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique. Dans ce cas, c'est L'État qui instruit les demandes d'urbanisme et le maire signe au nom de l'État. Demain, avec le PLUi c'est la Communauté de Communes qui instruira et le maire signera au nom de la commune. Aujourd'hui nous sommes sur l'élaboration de documents intercommunaux qui se définissent à partir d'une cohérence intercommunale.

Pour Monsieur Pineau, c'est l'intérêt général qui doit être préservé. Encore faut-il apporter des arguments qui étayent et justifient les revendications. Il est rappelé que parmi ces temps de concertation, l'enquête publique de fin de projet pourra encore faire remonter les différents avis.

IV Les objectifs chiffrés de réduction de la consommation d'espace

Il est précisé que l'objectif est la réduction de la consommation de l'espace de 50%, pour reprendre notamment les orientations foncières du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Nouvelle Aquitaine. Cette prise en compte des objectifs régionaux nous impose un développement urbain maîtrisé.

Pas de remarque.

ANNEXE 7 : réunion publique de présentation de la Trame Verte et Bleue (TVB) du 12 juillet 2018.

Lieu : Auditorium

Nombre de personnes présentes : 8 personnes

Élus représentant de la Communauté de Communes. M. Boulord

Techniciens présents : Boux Marie, Davy Guy,

Bureau d'étude Biotope : Cerqueus Delphine

Objet : Présentation de la Trame Verte et Bleue. (TVB)

Introduction par Monsieur BOULORD, Maire de Saint-Martin-de-Sanzay, délégué communautaire.

Monsieur Boulord remercie les personnes présentes, rappelle les raisons de la réunion.

« La Communauté de Commune du Thouarsais affirme son ambition de protéger son patrimoine naturel et paysager et d'inscrire les continuités écologiques dans sa stratégie territoriale (notamment au travers du SCoT et du PLUi) afin de concilier préservation de la biodiversité et développement urbain :

- *En prenant en compte les enjeux régionaux identifiés dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique et en les précisant au niveau local ;*

Accusé de réception en préfecture 079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p -AU Date de télétransmission : 12/09/2019 Date de réception préfecture : 12/09/2019
--

- *En s'intéressant aux enjeux de continuités propres au territoire concerné, ainsi qu'à ceux des territoires adjacents.*

Dans cette optique elle a mené une réflexion sur la « Trame Verte et Bleue » du Territoire accompagné par le bureau d'études Biotope permettant notamment :

- *D'améliorer le niveau de connaissance sur l'état du réseau écologique, d'identifier les enjeux de maintien et de rétablissement des corridors écologiques et réservoirs de biodiversité.*
- *D'identifier les perspectives du développement urbain pouvant impacter le réseau écologique.*
- *De préciser des modes privilégiés d'intervention et de gestion contribuant au maintien des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques identifiés.*

Cette étude a commencé en 2016 et 2017 par une phase de diagnostic puis s'est déroulée en parallèle de l'élaboration du SCoT et du PLUi. Sur l'année 2018, il a été mis en place une phase d'accompagnement de prise en compte de la TVB et de traduction dans les documents d'urbanisme notamment au travers du DOO du SCoT et des OAP et du zonage-règlement du PLUi.

Cette réunion publique à donc pour objectif de mieux saisir cet outil et d'appréhender les enjeux qu'il soulève et doit permettre de comprendre ses conséquences sur le quotidien de chacun. »

M Boulord excuse Monsieur le Président, ainsi que Messieurs les vice-présidents retenus sur une autre réunion.

Monsieur Boulord laisse la parole à Mme Cerqueus et Mme Boux pour présenter la TVB.

D. Cerqueus expose le dérouler de la réunion publique

- La Trame Verte et Bleue : qu'est-ce que c'est ?
- Comment identifier la TVB ?
- Qu'est-ce qui se trame dans le thouarsais ?
- Les enjeux de la trame verte et bleue.
- Les outils.
- Favoriser les continuités écologiques, les actions de chacun comptent.
- Prochaines étapes du SCoT et du PLUi.
- Questions – échanges.

Présentation de deux vidéos de l'Assistance Continuités Écologiques en Aquitaine (ACE Aquitaine).

La première vidéo « La TVB dans nos territoires » présente de manière synthétique et ludique ce qu'est la TVB.

Suite à cette vidéo aucune question.

Une deuxième vidéo « la prise en compte des continuités écologiques » est également projetée afin de mieux cerner la prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme

Accusé de réception en préfecture 079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p -AU Date de télétransmission : 12/09/2019 Date de réception préfecture : 12/09/2019
--

Suite à cette vidéo aucune question.

Delphine Cerqueus présente ensuite la TVB du territoire avec les différentes sous-trames constitutives de la trame verte :

- Le bocage à l'Ouest
- Les plaines ouvertes à l'Est
- Les forêts et les landes
- Les pelouses sèches

Puis la trame bleue.

Elle présente ensuite les éléments de fragmentation.

Une question est soulevée sur la notion de fragmentation et les éléments qui constituent cette fragmentation.

Mme Cerqueus indique qu'il s'agit principalement des éléments de voiries (différemment classés selon leur fréquentation) idem pour les voies ferrées. Il s'agit également des bourgs et plus particulièrement de l'agglomération de Thouars.

Il est demandé si un arrachage de haie constitue une fragmentation.

Mme Cerqueus indique que tout dépend du quantitatif arraché parfois une simple trouée peut être favorable à un corridor perpendiculaire mais un arrachage total et défavorable voir très dommageable.

Il est soulevé que la matrice du bocage est complète mais que celle de la plaine n'est pas assez développée. Les bosquets qui sont des éléments forts du paysage de la plaine n'apparaissent pas.

Et les vallées sèches devraient constituer une sous-trame à part entière.

Mme Cerqueus indique qu'elles ont été prises en compte notamment au travers de la sous-trame pelouse sèche.

Il est de nouveau soulevé que ceci est trop faible et qu'il est nécessaire de compléter l'étude notamment avec le plan paysage en cours qui met en avant ces vallées sèches. Des études qualitatives existent, il est nécessaire de s'appuyer dessus.

En outre, il est indiqué que le rayonnement de la Trame Bleue n'est pas assez développé.

Mme Boux indique que les éléments de diagnostic présentés sur la trame bleue datent de 2016. Un inventaire précis des zones humides a été réalisé par NCA en 2017, l'ensemble des éléments de la Trame bleue doivent être mis à jour afin de prendre en compte ces inventaires.

M. Davy et M. Boulord indiquent que des études fines ont été menées par le cabinet d'études NCA avec des travaux de terrains, des échanges avec les acteurs locaux (agriculteurs, habitants, associations...) afin d'avoir un inventaire exhaustif des zones humides.

Accusé de réception en préfecture 079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p -AU Date de télétransmission : 12/09/2019 Date de réception préfecture : 12/09/2019
--

Une participante met en avant que la trame verte et bleue telle que présentée laisserait penser que le Thouarsais est très boisé or selon elle le territoire présente très peu de forêts et de bois.

Mme Cerqueus confirme que le territoire est très peu boisé comparé à d'autres territoires cependant les boisements restants sont importants pour le territoire avec des espaces essentiels.

Un participant indique cependant qu'il est dommageable que les deux forêts les plus importantes :

- Parc du Château de Oiron
- Parc Challon Mauzé-Thouarsais

soient en majorité clos entraînant un sur-parturage.

Une participante s'interroge sur les produits sanitaires utilisés en agriculture. Constituent-ils des ruptures pour la TVB ?

Mme Cerqueus indique que cette question n'est pas simple et qu'il s'agit d'une question dépassant la vocation de la TVB.

Un participant soulève qu'il est facile aujourd'hui d'identifier les exploitations agricoles « bio » et que celles-ci sont peu mises en avant alors qu'il serait nécessaire de les valoriser.

Un participant interpelle sur la question de l'élevage intensif et de sa répercussion sur la TVB.

Un autre participant indique qu'il hésite d'autres réglementations telles que la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Mme Cerqueus indique également que ce n'est pas de la thématique de la TVB.

Un participant s'interroge sur l'intervention de professionnel notamment de la faune et de la flore lors de l'étude.

M Davy et Mme Cerqueus confirment que les travaux ont été menés avec les différents professionnels en la matière sur le territoire : ornithologues, associations tels que l'association Deux-Sèvres Nature environnement...

M. Davy rappelle que l'étude a été menée avec une approche projet transversale avec une vision prospective.

Lors de la présentation de la carte de synthèse, un participant s'interroge sur la portée d'une telle carte et sa valeur. En outre, il indique qu'il manque des corridors écologiques importants pour le territoire notamment entre la vallée du Thouet et la plaine ainsi que la forêt de Oiron. Ce corridor est en outre une « zone noire » sans lumière la nuit où il est possible de trouver notamment des chouettes.

Un participant indique qu'il existe un fossé entre ce qui est présenté dans cette réunion publique et la chambre d'agriculture. Est- telle intervenue dans cette étude ?

Accusé de réception en préfecture 079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p -AU Date de télétransmission : 12/09/2019 Date de réception préfecture : 12/09/2019
--

Mme Cerqueus réexplique la démarche.

- Une étude a été réalisée sur les données entrées.
- Un comité technique a été mise en place composé d'élus, de techniciens, d'associations, d'acteurs du territoire ... afin d'analyser ces données.
- Un contrôle terrain a ensuite été réalisé afin de conforter les informations.
- Une restitution par secteur a été réalisée avec les élus, acteurs du territoire, associations, professionnels ...
-

Une participante s'interroge sur les actions concrètes qui vont en découler.

Mme Boux indique que la collectivité possède un service conservation du patrimoine et de la biodiversité qui travaille déjà sur des actions en faveur de la biodiversité :

- Gestion des Espaces Naturels Sensibles.
- Lutte contre les amphibiens exotiques.
- Mise en place d'actions pour une amélioration des connaissances.
- Suivi loutre et castor
- ...

La collectivité possède actuellement tous les jalons (plan paysage, TVB, PCAET, SCoT, PLUi...) permettant d'avoir des bases solides pour la réalisation par la suite d'actions concrètes. D'autres associations telles que l'association du Bocage Pays Branché mettent en place des actions en faveur de la Trame Verte et Bleue avec notamment la plantation de haie.

Un participant insiste sur le fait de devoir développer des outils précurseurs, novateurs tels que des chartes ...

Un participant indique qu'il est nécessaire de prendre en compte les initiatives privées car celles publiques aujourd'hui ne viennent pas alors qu'il y a de quoi faire notamment sur la question des plantations notamment en entrée de ville.

L'impulsion doit venir de la collectivité. « Il est facile de faire simple à bas coût. »

Présentation des outils SCoT et PLUi et la traduction de la TDB dans ces outils en complément de Mme Cerqueus :

Lors de la présentation de la prise en compte de la TVB au travers des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) un participant se questionne sur la portée réglementaire de cet outil.

Mme Boux indique que les OAP doivent être respectées lors de l'opération d'aménagement dans un respect de compatibilité. L'ensemble des éléments des OAP seront également repris réglementairement via des outils tels que les Espaces Boisés Classés (EBC) et des Prescriptions au titre de l'article L151-19 ou L151-23 du code de l'urbanisme.

Article L151-19 du code de l'urbanisme : « Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres. »

Accusé de réception en préfecture 079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p -AU Date de télétransmission : 12/09/2019 Date de réception préfecture : 12/09/2019
--

Article L151-23 du code de l'urbanisme : « Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres. Il peut localiser, dans les zones urbaines, les terrains cultivés et les espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger et inconstructibles quels que soient les équipements qui, le cas échéant, les desservent. »

Un participant s'interroge comment, en dehors des secteurs d'urbanisation futurs régis par les OAP, le PLUi va-t-il avoir son influence.

Mme Boux indique qu'effectivement en dehors du cadre des autorisations d'urbanisme ça relève du bon vouloir du privé.

Les participants réinsistent sur la nécessité que les communes et collectivités infusent les bonnes pratiques. Il faut certes des initiatives privées mais il faut surtout des impulsions publiques.

Une participante s'interroge sur comment transmettre, pour elle il existe cependant sur le territoire un exemple qualitatif qui impulse le privé, il s'agit du Parc Imbert et de toute la démarche mise en place avec le jardin expérimental de la Ville de Thouars. Pour elle c'est une réelle sensibilisation.

Il est conclu la réunion publique sur le fait qu'il est important d'avoir les professionnels qui conduisent les études lors des réunions publiques et qu'il serait cependant nécessaire de les rendre plus visibles. Une participante indique qu'il serait nécessaire de les mettre en avant comme on met en avant les concerts. Elle indique qu'il est également nécessaire de la rendre plus ludique.

M Boulord conclut la séance à 20h57.

Accusé de réception en préfecture 079-247900798-20190910-V1-190910-AT02p -AU Date de télétransmission : 12/09/2019 Date de réception préfecture : 12/09/2019
--